Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 6 (1930) **Heft:** 21-24

Artikel: Adverbes romans issus de conjonctions

Autor: Nicholson, G.-G.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-650428

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ADVERBES ROMANS ISSUS DE CONJONCTIONS

Première série

- I. Roum. âncă, încă; ital. anche; anc. franç. anc, anque; anc. prov. anc, anca.
- II. Ital. ancora, franç. encore, prov., anc. catal. (> anc. espagn.) ancara; anc. franç. encui, enquenuit; prov. encuei, encanue; anc. franç. ancoan.
 - III. Prov., catal. ar, prov. er.

Étymologies à rejeter.

- I. 1. Lat. hanc ad (horam), Diez, Etym. Wb., p. 17. Inadmissible parce que la préposition ne suit jamais en langue vulgaire un mot qu'elle régit, et que ce type aurait pris dans le plus ancien français la forme *ancadoure. Cf. adorare > adourer > aourer.
- 2. Lat. adhuc > *adunc. Diez, ib. *Adunc, qui est en luimême peu vraisemblable, aurait donné dans le plus ancien français *adonc > *aonc.
- 3. Lat. atque > *acque > *ancque, L. Havet, Romania, VIII, p. 93. Ce type, trois fois hypothétique, ne rend compte ni du sens du prov. anc « jamais » ni de la forme du prov. anca, engad. aunca, trient. anka, roum. âncă.
- 4. Lat ad unquam, Puşcariu, Etym. Wb. der rumän. Spr. Inadmissible, comme *adunc, pour la forme.
- 5. Lat. *anque, pour *anc, adverbe hypothétique qui serait dans le même rapport avec la particule interrogative an que nunc avec num. M. Meyer-Lübke paraît avoir renoncé à cette théorie, émise dans sa Grammaire des langues romanes (III, § 495); son Etymologisches Wörterbuch (488) la déclare peu satisfaisante, et range anche parmi les mots d'origine inconnue.
 - II. Lat. hanc horam, Diez, Etym. Wb., p. 227. Dans le Dic-

tionnaire général, à l'historique d'encore, on lit : « Origine incertaine : l'explication par le lat. hanc hōram (cette heure-ci) se heurte à l'o ouvert de encore, qui ne peut provenir d'un ō latin. On peut admettre que hanc hōram a donné anciennement ancore par un o fermé, et que cet o fermé, au lieu de se diphtonguer en eu (comme dans heure), s'est changé en o ouvert sous l'influence de or ». Cette supposition ne satisfait pas ; puisque or vient de hac hora, elle attribue effectivement à encore l'étymologie très peu vraisemblable hanc hac hora. On aurait eu tout d'abord, à côté de ancora, le simple ora et le composé aora (< hac hora), qui ne devient or(e) qu'au vii° ou viii° siècle. A quelle époque ancora aurait-il cessé de se faire sentir comme un composé de ora? Pourquoi aurait-il subi l'influence de aora > or? — Suchier (Zeitschr. für rom. Phil., I, p. 432) et M. Meyer-Lübke (Etym. Wb., 4176 et 488) voient dans encore un composé de l'anc. franç. anc, anque, mot d'origine inconnue.

III. 1. Lat. hac hora (Suchier, l. c.) ou ad horam (Cornu, Romania, VI, p. 381 et VII, p. 358) ou ea hora (Schuchardt, Zeitschr. für rom. Phil., XV, p. 241) > franc. or, prov. ara, Meyer-Lübke, Etym. Wb., 4176. De ces types, hac hora seul convient au franç. or. Ea hora aurait donné jore ou jeure, comme eo usque a donné anc. franç. josque et jusque 1. Quant à ad horam > or, M. Meyer-Lübke le qualifie lui-même d'étonnant, à cause de la chute ancienne du D²; en effet, il faut renoncer une fois pour toutes à cette étymologie que contredisent l'histoire de tout autre D intervocalique et celle de la préposition ad3. Au contraire, Gröber 4, qui veut que or se soit modelé sur hodie, s'élève en vain contre hac hora. Il a beau dire que *lors* ne vient pas de illa hora et n'appuie pas or; cette étymologie, parfaitement régulière, est aujourd'hui universellement admise. Il a beau citer augustus > août pour montrer que hac aurait conservé sa valeur syllabique comme dans l'espagn., portug. agora; le G de augustus est l'initiale d'une syllabe tonique, tandis que le c de hachora est la finale d'une syllabe secondaire et dans cette position très faible s'efface régulièrement de très bonne heure. Si cette loi, formulée par Darmesteter, est contestée,

^{1.} Voir mes Recherches philologiques romanes, pp. 226, 227.

^{2.} Gram. des lang. rom., I, § 634.

^{3.} Ad horam a donné régulièrement anc. franç. a heure, anc. prov. adora > aóra.

^{4.} Archiv für lat. Lexicogr., III, p. 140.

c'est que tous les radicaux qui contiennent c se trouvent tantôt en position faible, tantôt en position forte, et que c'est le radical accentué qui se généralise le plus souvent; mais on peut observer la chute du c dans des étymologies telles que les suivantes : *auctoridiare > anc. franç. otreier, lixiva > lessive, *lectrinum > anc. franç. letrin, *jectare > jeter i, in hac vice > anc. franç. eneveis². Et tout cela serait faux que *aora < hachora pourrait s'appuyer sur ca < ecce hac et sur la < illac. Il n'est donc pas douteux que dans le domaine français hac hora a passé par les formes aora (trisyllabe) > aora (dissyllabe) > ore. Mais par quelle évolution phonétique hac hora aurait-il donné prov. ara? C'est ce que l'on ne nous a pas dit, et ce qu'il n'est pas facile d'imaginer en présence de illa hora > *elaora > prov. lora. Il est vrai que ce dernier présente lui aussi une difficulté en ce que la diphtongue au, ao, qui se maintient en provençal, passe ici à o ouvert; mais cette difficulté n'est qu'apparente. La langue vulgaire hésite souvent sur l'accentuation d'un composé où fusionnent deux mots accentués; c'est, selon l'idée qu'on veut faire dominer, tantôt l'accent du premier mot, tantôt celui du second qui l'emporte : *elaora a été quelquefois proparoxyton, comme eousque quand il a donné josque. Les proparoxytons qui appartiennent à l'ancien fonds héréditaire de la langue perdent ordinairement leur voyelle pénultième s'ils se terminent en -a: *élaora a commencé à suivre cette marche, et ao, articulé plus rapidement qu'ailleurs, s'est abrégé, très naturellement, en o ouvert. Mais *elaora > *elora a été le plus souvent paroxyton, et l'importance capitale de la pénultième, qui renferme la voyelle radicale de hora, a exigé qu'il se stabilisât sous la forme (e)lora, qui rappelle l'anc. franç. asteure, contraction de a ceste heure. Evidemment l'histoire de lora nous défend de voir dans hachora > *aora un proparoxyton qui se réduirait à ara par la chute de l'o. Si l'accent avait porté ordinairement sur la syllabe hac le c ne serait pas tombé. Mettons cependant qu'il soit tombé et que *aora ait été proparoxyton, on ne voit pas du tout pourquoi ao ne serait pas devenu diphtongue comme dans parabolam > *paraola > paraula.

2. Lat. *era, adverbe non attesté, mais qui répondrait au cypr.

^{1.} Dans la famille de *jectare les formes latines à radical atone sont quatre à cinq fois plus nombreuses que celles où c est frappé de l'accent.

^{2.} Voir mes Recherches phil. rom., p. 50.

ἔρα, grec ἄρα, Meyer-Lübke, Etym. Wb., 2886; Gram. des lang. rom., III, § 495. Th. Claussen (Rom. Forsch., XV, p. 852) avait proposé le mot grec sans dire comment il aurait pu s'égarer en Gaule. L'explication par l'adverbe latin non attesté ne parvient pas à donner à cette étymologie un air de vraisemblance.

Étymologie proposée.

M. Meyer-Lübke veut que le type primitif de anche soit *anque ou peut-être *anca, mais il avoue que *anque se heurte au -CA du roum. âncă, qui se retrouve dans le prov. anca, trient. anka, engad. aunka, et, d'autre part, que le type *anca se heurte au -que du franç. anque. Ce qui ressort de cet aveu, c'est que, pour rendre compte de toutes les formes romanes, il faut recourir au type *anqua. Je me propose donc de soumettre à l'examen des romanistes les raisons qui m'ont convaincu que anche remonte au lat. antequam, proparoxyton qui se réduit partout à *anqua, et que encore est une formation du type de l'anc. franç. ancoan, composé de hoc anno, et résulte de la fusion de anque, issu de *anqua, avec ore, provenant de hac hora, et, par conséquent, identique à l'adverbe or.

Comment la conjonction antequam a-t-elle pu changer de fonction pour devenir l'adverbe anche? Cette difficulté syntaxique demande une solution préliminaire. Si l'adverbe devient très souvent conjonction, l'inverse est inconnu. Et pourtant la concordance de ces deux catégories de mots est telle, que M. Meyer-Lübke semble avoir prévu le type d'étymologie que je propose quand il écrivait sur l'origine des adverbes ce qui suit : « La source de ces formations nouvelles se trouve dans les substantifs, adjectifs, pronoms employés seuls ou joints à des prépositions, mais guère (autant que la chose est connue jusqu'à présent) 1 dans les conjonctions, si l'on fait abstraction de quando (quelquefois), qu'on ne peut pas d'ailleurs considérer sans plus comme une conjonction » 2. L'étymologie an tequam > anche est donc seule de son espèce, et je ne m'en serais pas occupé si la confiance absolue que j'ai dans la phonétique, jointe à certaines analogies sémantiques entre les deux familles de mots, comme la synonymie de ante non et du prov. anc no, ne m'y

^{1.} Je souligne la parenthèse importante.

^{2.} Gram. des lang. rom., III, § 474.

avait forcé à mon corps défendant. Mais une fois lancé sur le chemin de la recherche, mon scepticisme s'est vu bientôt transformé en certitude. J'ai constaté tout d'abord que la langue classique emploie ante quam dans des propositions elliptiques où il faut être un peu grammairien pour le distinguer d'une préposition:

Postea semper, ante quam quicquam aliud, aquam bibere

(Celse, 4, 2).

Ante quam parricidium inertiam obiicio

(Quint., Dial., 373).

Spiritum ante quam ultionem amissuros

(Tac., Ann., 2, 71).

Lacrimae... deerunt ante quam causa

(Sén., Dial., 12, 4, 3).

Ici il faut remarquer surtout trois choses: 1° que la conjonction avant que ne convient pas pour traduire ante quam; 2° que, là où ante quam ne prend pas le sens de « plutôt que », il faut bien le rendre aujourd'hui dans ces phrases, même quand il est suivi d'un nominatif, par la préposition avant; 3° que si l'on remplaçait la conjonction ante quam, suivie de l'accusatif, par la préposition ante, ces phrases n'en seraient pas moins latines et parfaitement intelligibles. Sans doute elles ne seraient pas toutes cicéroniennes, mais le roman ne reproduit pas toujours le langage de Cicéron.

Il reproduit cependant la proposition temporelle dépourvue de verbe. Raynouard ne l'a pas reconnue, et je lui sais gré d'avoir traité la conjonction de « préposition composée » dans des exemples tels que les suivants :

Ni vollias esser chavallers avant qu'escuders

(Trad. de Béde, fol. 80).

Les yeux coulorez et faictz Qui ryoient tousjours, avant Que sa bouche, le plus souvent

(Rose, 8601).

Avars se dol anceis de dan que sabis

(Trad. de Bède, fol. 4).

Si vols bona molher aver Enquier lo sen ans que l'aver

(Libre de Senequa).

Par matin i voleit estre Bien souvent ainz ke li prestre

(Un chival. e sa dame, Godefroy).

Mais la proposition temporelle sans verbe est relativement rare en roman. Les rapports que marque ce genre de phrase se trouvent exprimés, on le sait, la plupart du temps en roman, dès le début de la période littéraire, par une locution adverbiale composée avec une préposition et un nom. Il y a donc lieu de croire que le latin vulgaire a préféré la locution adverbiale à la proposition dépourvue de verbe. Et puisque, très souvent, pour passer de la tournure classique à la tournure vulgaire, on n'avait qu'à substituer la préposition à la conjonction, le passage d'un mot de la catégorie des conjonctions à celle des prépositions n'a rien de surprenant. Dans sa Grammaire des langues romanes, M. Meyer-Lübke consacre un paragraphe (III, 431) aux « prépositions issues de conjonctions » ; il s'agit de représentants de unde et de ubi qu'on trouve en Sicile, dans l'Italie méridionale et en Galice. On peut regarder unde et ubi comme des adverbes relatifs. Mais voici un exemple de l'anc. franç. ançois que où il est difficile de ne pas voir une conjonction employée comme préposition :

> Le menront le matin batant Troi pautonnier ançois que prime (Veng. de Raguidel, 2507, Hippeau).

Il est certain que ançois que pourrait être remplacé ici par la préposition ançois :

Einçois ore de prime

(Guill. d'A., 3044).

Demain ainçois prime sonee (Barb. et Méon, Fabl. et Contes, I, 191, 809).

Si ançois que n'est pas préposition, comme le croit Tobler, il est peut-être adverbe, et alors ançois que prime est tout à fait analogue à antequam hac hora > encore. Et quand même il serait permis de supposer une ellipse pour ançois que soit prime ou ançois que sone prime, cet exemple nous indiquerait bien un chemin par où la conjonction aurait abouti à l'adverbe. On pourrait en dire autant de l'ancienne locution ains que ça.

Remontons le cours des temps, peut-être mille ans avant qu'on ait écrit ainçois prime et ançois que prime. Dans une phrase comme celle de Celse: Postea semper, ante quam quicquam aliud, aquam bibere, le peuple aurait dit, à la place de ante quam, soit *anqua soit ante. Sans doute il aurait dit ailleurs ante... qua. Mais com-

ment *anqua pouvait-il rappeler cette conjonction? An- ne pouvait se séparer de -qua qu'en risquant de s'identifier à la particule interrogative an; et si par suite an-n'avait plus à lui seul aucune signification, il en était nécessairement de même de -qua. Le fait que -qua ne pouvait se séparer de an- l'empêchait de représenter la conjonction quam; la composition de conjonctions comme perquam ou tanquam, tamquam, se faisait bien sentir, mais ann'était ni préposition comme per ni adverbe comme tam. Il y avait donc toutes les chances pour que *anqua, qu'on remplaçait volontiers par ante, perdît tout à fait son caractère de conjonction. Sa forme le rangeait très nettement avec les adverbes *onqua (< unquam) et *nonqua (< nunquam), qui eux aussi ne se faisaient plus sentir comme des composés. Décidément il ne restait à *anqua que de se contenter du sens et des fonctions de ante. Le voilà transformé d'un coup en adverbe et en préposition; ante réunit si intimement les fonctions de l'une et de l'autre de ces deux parties du discours qu'il est souvent impossible de dire en quelle qualité il est employé 1.

Ce n'est pas tout. Il y a entre ante quam et avant que une différence capitale qu'il importe de signaler ici. C'est que, dans la langue littéraire, ante quam n'est à proprement parler pas du tout conjonction. Il est vrai que, dès le temps de Cicéron, ante fait preuve d'aptitude à se sacrifier en s'unissant avec quam, pour doter la langue d'une conjonction nouvelle, mais il ne renonce jamais entièrement à sa valeur adverbiale ². Avec la négation, ante quam ne s'écrit jamais en un seul mot, et ante appartient à la proposition principale. On conçoit l'importance de ce fait pour l'histoire de *anqua. Cette forme populaire, établie dans les propositions affirmatives abrégées, remplace enfin ante quam dans une proposition négative comme celle-ci:

Neque defatigabor ante, quam illorum ancipitis vias rationesque et pro omnibus et contra omnia disputandi percepero

(Cicéron, De Orat., 3, 36, 145).

I. Dans le *Thesaurus* on lit: « Adverbium non minus dici potest quam praepopositio in his: NEP. Dat. 11, 2 huc Mithridates... ante aliquot dies (*i. e.* aliquot diebus ante) venit. Liv. 31, 24, 5 dies ante paucos. Val. Max. 5, 10, 2 quartum ante diem. Cels. 2, 12 p. 57 eo die ante aliquot horas aquam calidam bibere..., tum... Colvm. 11, 1, 32 ante multos dies cavere ».

^{2.} Thesaurus: « Partes coniunctionis nullo tempore eo usque coaluerunt, ut

Du coup *anqua devient adverbe; il le devient cette fois très nettement, et la proposition à membre incident se dissout en deux propositions simples juxtaposées. Cette explication a l'avantage de rendre compte non seulement du passage de la conjonction à l'adverbe, mais aussi de l'origine du phénomène très curieux qu'est la juxtaposition de propositions temporelles dans les anciennes langues romanes. Ce phénomène se produit d'ordinaire précisément dans les conditions qui résultent du passage de la conjonction à l'adverbe, c'est-à-dire « quand une proposition le plus souvent négative, qui d'ordinaire renferme un adverbe de temps, est suivie d'une autre proposition dont l'action est déjà commencée avant que celle de la première ne soit achevée » ¹. M. Meyer-Lübke, à qui j'emprunte cette définition, cite entre autres ces exemples :

Se dieus garist Aiol, l'enfant gentil, Ja n'iert li mois passés ni acomplis, Tel cembel li fera en son païs

(Aiol, 4162).

Ja ançois nen ert vespres ne la nuit aconplie, Avra paor de mort et tel besoing d'aie Ainc mais n'en ot si aspre

(Ib., 6538).

Ja mais no finara, Frances aura trobatz

(Ferabr., 587).

Les propositions temporelles ne se trouvent juxtaposées de cette manière que dans des langues qui ont un représentant de *anqua : le roumain, le français et le provençal. La concordance de ces deux phénomènes est telle, que l'on n'est pas tenté d'y voir un jeu du hasard.

Mais ce n'est pas encore tout. On trouve très souvent en ancien français, et au moins une dizaine de fois en ancien italien, si (< sic) employé pour dire « avant que » ou « jusqu'à ce que » :

Nè mai ho avuto ardire di trarlo (il capo) fuori, sì è stato di chiaro

(Boccace, VII, 1).

E messasi la via tra'piedi non ristette, sì fu a casa di lei

(Id., VIII, 2).

iam separari nequirent, quamquam seiunctio apud inferiores minus usitata fuis videtur: in vulg. quidem semel separatum extat (v. 157, 5), 77es iunctum ».

1. Meyer-Lübke, Gram. des lang. rom., III, § 541.

Ains le ior ne finerent, si vinrent a Orliens

(Aiol, 4859).

Onquez ne s'aresta, si vint a la chapele

(Alexis, 61 d).

Car puis que l'aventure est a moy destinee Jamais ne cesseray si sera achevee

(Brun de la Mont., 3030).

Jamais ne mengerai, si sera desmembrés

(Fierabr., 1914).

On a beaucoup discuté la question de savoir quelle a pu être l'origine de cet emploi étonnant de si. Gaspary l'explique par l'ellipse d'un synonyme de ante quam dans la proposition précédente. Prenant comme exemple cette phrase de Boccace (III, 9):

Nè mai ristette sì fu in Firenze,

« la manière de parler populaire, dit Gaspary, oublie dans sa vivacité la forme qu'elle vient de donner à l'expression de la pensée, et continue comme si elle avait dit: *Prima che ristette*... De même dans la *Prise d'Orenge* (287):

Ne mangerai de pain fet de farine Ne char salee, ne bevrai vin sor lie S'aurai vëu, com Orenge est assise,

c'est-à-dire: Ains que je mange de pain..., s'aurai vëu, etc. ». Cette théorie nous défend de voir une incidente dans la proposition introduite par si. C'est pourquoi, pour la ruiner, Emil Gessner ² n'a qu'à faire remarquer que si se trouve remplacé dans ces phrases par que. Mais Gessner nous réserve une surprise: au lieu d'admettre la thèse contraire, il prend à tâche de prouver que si est ici la simple particule de coordination. Il établit un rapprochement entre les propositions temporelles juxtaposées, d'un côté, et, de l'autre, à grand renfort d'exemples, les propositions temporelles unies par si et celles qui remplacent si par que, dont voici deux:

Ja n'ert cis ans passés ne aconplis Que vous arés quité vostre pais

(Aiol, 3939).

Jamay no finaray c'auray Frances trobatz

(Fierabr. prov., 104).

- 1. Zeitschr. für rom. Phil., II, p. 97.
- 2. Zeitschr. für rom. Phil., II, pp. 572-583.

Cela fait, et Gaspary étant oublié, Gessner nous invite à voir dans que « une particule de coordination, assez superflue d'ailleurs, qui remplit ici précisément la même fonction que si, et qui, comme ce dernier, peut être supprimée ». Il se trouve ainsi obligé d'affronter cette question formidable : Comment se fait-il que le verbe de la proposition introduite par si, proposition prétendue indépendante, soit souvent au subjonctif? « Quand on rencontre le subjonctif, dit Gessner, là où on s'attend à trouver un temps de l'indicatif (futur, conditionnel), l'examen fait voir facilement que le fait exprimé par la proposition commençant par si est représenté comme une chose désirée plutôt qu'attendue avec certitude, et alors le verbe qui nie la proposition entière peut ne pas être sans quelque influence ». C'est ainsi que s'expliquerait le subjonctif d'exemples tels que ceux-ci :

Ja Damediu ne plaice, qui en crois fu penés, Ke puisse tant veoir que cis jours soit passés Si soit a meles armes ochis et afolés

(Fierabr., 174).

Par quoi je lo, mais que soit par vo gré, Que nous de Roume ne soions remué Si soient ci venu et arouté

(Enf. Ogier, 622).

Si ne quic pas ke i'aie tort Ne ne fais pas grant uilonie, Se cheualier ne salu mie, Cui i'encontre, si sace bien Sans deceuance et sans engien, Comment il apeler se font

(Cheval. as deus esp., 2902).

Ne me vuel de ci remouvoir, Si t'aie un pou conté de voir

(Dolopathos, 5284).

Gessner qualifie ce dernier exemple d' « assez surprenant » ; il déclare que si t'aurai conté « serait certes infiniment plus conforme à l'usage général ». Après cela, Gessner semble oublier tout à fait qu'il ne s'agit pas d'une proposition subordonnée. « Dans d'autres cas, dit-il, le subjonctif s'explique par la nature générale de ce mode, en tant qu'il est question de pensées qui sont rapportées seulement à une idée subjective ». Ici il suffit d'un exemple :

Mais chelle se lairoit ains pendre, Que iamais nul iour de sa uie Fust a nul cheualier pleuie, Se (= si) uenist ne say quelz Richars Qui de donner n'est mie escars

(Richars li biaus, 3814).

Ailleurs encore, Gessner trouve que « la conception hypothétique de l'idée fournit une explication facile et naturelle du subjonctif » :

O lui menoit et pere et mere Et sa serour, qui toudis ere Les lui quel part que il tournast, Ne ja nuls d'iaus ne retournast S'euissent tous leur anemis Desconfis

(Jean de Condé, I, 285, 136).

On a toujours besoin de se rappeler que c'est l'emploi du subjonctif dans une proposition principale que Gessner essaie de justifier. Pour terminer, il examine cet exemple :

> Rois Karahues qui moult fist a prisier, Ne volt torner ne avant ne arrier S'eust veu le bon Danois Ogier

> > (Enf. Ogier, 3581).

« Ce passage, dit-il, correspond exactement à celui que j'ai tiré plus haut du *Dolopathos* (c'est le passage « assez surprenant ») et peut s'expliquer de la même manière; cependant eust veu pourrait aussi équivaloir à aurait vu, car, dans beaucoup de cas, l'ancien français n'a pas encore distingué nettement, au point de vue syntaxique, le conditionnel et le passé du subjonctif ». Dans toute cette explication du subjonctif, Gessner n'appuie pas ses dires de la moindre preuve analogique; et la syntaxe de l'ancien français ne permet pas de les trouver exacts. Le subjonctif est, au contraire, partout régulier si le latin vulgaire a employé sic pour remplacer quam, absorbé par *anqua; et l'indicatif à sa place n'est pas moins régulier. Mais Gaston Paris dira cela beaucoup mieux que moi; il commente ainsi l'article de Gessner : « L'auteur essaie de prouver que si dans cette locution est la simple particule de coordination; je ne le crois pas. Dans le vers Onques ne s'aresta si vint a la chapele on

^{1.} Romania, VIII, p. 297.

a un tout autre sens suivant qu'on regarde si comme équivalent à et ou qu'on retrouve ici la construction où il signifie « jusqu'à ce qu'il ». C'est, au reste, pour ce vers la première explication que j'admettrais. En effet dans tous les exemples (au moins en français) où si a sûrement le sens de « jusqu'à ce que », le verbe de la seconde proposition est à un temps périphrastique, c'est-à-dire à un temps contenant à la fois l'idée de présent (ou de futur) et l'idée de passé : celui qui parle nie qu'il fasse une action avant d'en avoir accompli une autre, puis il se représente, par un tour extrêmement vif et tout à fait populaire, faisant cette première action et ayant par conséquent accompli la seconde : Ne mangerai de pain fet de farine S'avrai veu com Orenge est assise, c'est-à-dire « Je ne mangerai pas de pain, ou du moins, quand j'en mangerai, j'aurai vu Orange », etc.; Ne creés chose si l'aiés esprovée, c'est-à-dire « Ne croyez aucune chose, ou du moins quand vous la croirez, que ce soit après en avoir fait l'épreuve ». La substitution de ainz, ainçois à si dans ce sens (voy. Ztschr., II, 98) appuie cette explication; suivant moi, si dans ces phrases a une valeur adversative ou plutôt restrictive ». On ne saurait mieux dire, et le maître n'aurait pas décrit autrement l'effet du subjonctif et de l'indicatif dans ces phrases s'il avait voulu faire remonter si à ante quam. M. Meyer-Lübke paraît partager l'opinion de Gaston Paris; il croit que si a adopté directement le sens de « jusqu'à ce que » ou de « avant que ». Ce qui me semble prouver que si dans ces phrases a bien renoncé à sa signification primitive, c'est le fait que le provençal, qui ne le connaît pas, le traduit par tro; là où le Fierabras français a :

Je (? Ja) ne mengerai mais, si vous arai pendu (1619),

le Fierabras provençal dira:

Jamay non manjaray, tro vos siatz pendut (1803).

Ajoutez à cela les deux passages cités dans Gachet (p. 423^a) qui, dans un texte à peu près identique, présentent une fois si, et la seconde fois jusques a tant que; et le passage du Pseudo-Turpin où le texte du cod. 124 a si et celui du cod. 5714 jusque ². Le sens de « jusqu'à ce que » est bel et bien établi, mais il reste toujours

^{1.} Gram. des lang.rom., III, § 547.

^{2.} Zeitschr. für rom. Phil., I, p. 322, 1. 26.

deux questions à résoudre : 1° celle de savoir comment le peuple a jamais pu commencer à employer un tour de phrase d'une vivacité et d'une concision si extraordinaires ; 2° celle de savoir comment si, satisfaisant à l'origine dans le sens de « ainsi, de cette façon », a jamais pu changer de sens dans ces phrases. Une solution complète de ce dernier problème ne pourra être donnée que lorsque nous aurons étudié l'histoire des mots ainc ainz et ainsi, et reconstruit dans ses détails l'histoire des propositions temporelles tant juxtaposées qu'unies par si. Mais il est possible dès à présent de montrer que le passage de ante quam à *anqua aurait entraîné dans certaines conditions l'insertion de sic à la place de la conjonction disparue, et produit ainsi ce « tour extrêmement vif et tout à fait populaire ». Voici une série de phrases romanes avec si « jusqu'à ce que », suivies de phrases latines analogues avec ante (ou prius) quam :

I. Si suivi de l'indicatif futur :

Ja mais n'avra repos, s'ert aquitée

(Aiol, 552).

Nec defatigabor ante, quam . . . percepero

(Cicéron, l. c.).

II. Si suivi de l'indicatif passé :

Non si ritenne di correre, sì fu a castel Guglielmo

(Bocc., II, 2).

Onques ne s'aresta si vint a la chapele

(Alexis, 61 d).

Neque prius fugere destiterunt quam ad flumen Rhenum pervenerunt

(César, B.G., I, 53).

Nè mai ristette sì fu in Firenze

(Bocc., III, 9).

Nec ante restitit quam . . . vidit

(Tite-Live, 2, 59, 2).

III. Si suivi du subjonctif:

Ne me vuel de ci remouvoir *Si* t'aie un pou conté de voir

(Dolopathos, 5284).

Non ante motus est... quam pacem firmaret

(Amm., 16, 3, 2).

Gessner déclare que le si qui nous occupe est assez superflu et

qu'il peut être supprimé. Cela dépend. Certes, si ne peut se supprimer dans aucun des exemples que je viens de donner. Il est plus que probable que cette particule est indispensable : 1° quand, à défaut d'elle, le verbe de la seconde proposition aurait suivi immédiatement celui de la première, et : 2° quand le verbe de la seconde proposition est au subjonctif. Mais on n'épuise pas ainsi les cas où si est obligatoire ; en dernier ressort c'est la clarté de la phrase qui décide de l'emploi ou de l'omission de la particule. Il y a donc lieu de croire que toutes les fois que le passage de ante quam à *anqua menaçait d'obscurcir le rapport de la première proposition avec la seconde, on ajoutait instinctivement, et de façon familière, sic pour mettre ce rapport en lumière.

Telles sont les idées qui m'ont encouragé à pousser plus loin ma recherche sur la question de savoir si ante quam est la source de l'adverbe *anqua. L'adverbe ante appartient à la première proposition, la conjonction quam à la seconde; l'évolution phonétique, en soudant indissolublement quam à ante, le fait passer dans la proposition principale et lui ôte sa valeur conjonctive; elle impose par là à *anqua, en les modifiant, le sens et les fonctions de l'adverbe ante.

Ainsi autorisé, je passe à l'étude des formes romanes. *Anqua a le mérite de faire disparaître la seule difficulté ¹ que présentent ces formes, celle de concilier l'a tonique du prov. ancara avec l'o du franç. encore et de l'ital. ancora. Dans le domaine provençal, où la diphtongue au, oa, se maintient, le type primitif du composé est *anquaaora ou plutôt *ancaaora ². Que cette forme fût un paroxyton ou un proparoxyton, elle a dû passer immédiatement à ancara, car le redoublement de l'a de la pénultième n'y laissait plus de place pour l'o. Ainsi ancara n'est pas moins régulier que encore.

Ancara a aussi certaines variantes dont il convient d'expliquer ici l'origine. L'accent joue un rôle complexe dans la formation des juxtaposés polysyllabiques. Il y a combat à outrance entre deux accents toniques, et l'avantage de sa position n'assure pas toujours au dernier un triomphe facile. Si le premier est très vivace, la lutte

^{1.} La terminaison de l'ital. anche ne fait pas de difficulté; on sait que che a pris en italien la place de quam. Voir Meyer-Lübke, Gram. des lang. rom., III, § 282.

^{2.} Voir pour qua > ca en position faible, dès la période prélittéraire, mes Recherches phil. rom., p. 34.

se prolonge et peut avoir des conséquences intéressantes, surtout quand le composé est alternativement paroxyton et proparoxyton. C'est bien le cas de ancara. Comme proparoxyton il a passé, très régulièrement 1, à anquera, forme qui diffère si peu de ancara que l'on ne s'en est probablement pas rendu tout de suite compte, et qui, de même que son prototype, a été souvent paroxyton. Mais comment les paroxytons ancara 2, anquera doivent-ils évoluer? Leur pénultième est tout autrement importante que celle des proparoxytons qui appartiennent à l'ancien fonds héréditaire de la langue; elle renferme même un radical qui attire de plus en plus souvent l'accent tonique et qui finira par se l'attacher en permanence. C'est pourquoi áncara et ánguera perdent leur syllabe finale et se réduisent à ancar et à anquer, qui pour l'accent doivent partager le sort des formes pleines. Cette explication, soit dit en passant, s'applique tout aussi bien au franç. encore et justifie la forme abrégée encor. Enfin, pour compléter l'explication des formes de ancara, remarquons qu'elles prennent volontiers l's adverbiale.

Voilà anca réduit à anc, qui se retrouve dans le prov. anc ui, ancui, encuei; franç. ancui, encui. L'o de la variante ancoi, encoi remonte sans doute à la diphtongue Ao, formée de l'A final de *anqua et de l'o de hodie, avant la diphtongaison de ce dernier. Des formes correspondantes se rencontrent dans les patois de la Haute-Italie: tosc. ancoi, ferrar. anguò, vénit. ancuò, ancúo; selon Mussafia 3, uo = o de hodie. Le forézien enqueu « à présent » paraît être le même mot; cf. foréz. anheu « aujourd'hui ». Ce patois a aussi anqueu « avant, plutôt, d'abord », que son sens rattache nettement à antequam et qui doit être très ancien. L'anc. franç. anque nuit, enquenuit, prov. anca nuech, encanue, est tout à fait analogue à encore, ancara : il résulte de la fusion de *anqua < antequam avec *anocte < hac nocte. L'A de ce dernier se maintient régulièrement comme initiale dans l'anc. franç. anuit, prov. anuech. Les AA du juxtaposé *anquaanocte ne se réduisent pas moins régulièrement à A > franç. e féminin. Ainsi dans anque nuit et anca nuech les mots anque et anca représentent antequam + hac. Cette

^{1.} Cf. lampada > lampe(z)a.

^{2.} Bien que ce soit comme paroxyton que *ancara* conserve son *a* pénultième, cette forme aurait continué pendant quelque temps à être prononcée parfois comme proparoxyton.

^{3.} Beitrag zur Kunde der nordital. Mundarten im XV. J., s.v. ancuo.

explication de *enquenuit* est appuyée non seulement par *encore*, mais aussi par l'anc. franç. *ancoan* < *anqua + hoc anno.

Si oan, anuit, anuech, hui, huei et ore conservent leur individualité, il faut reconnaître dans le prov. ara le second élément du composé ancara. Au moment de sa formation, dans la période prélittéraire, il y a eu lutte entre ce composé et le simple dont il menaçait de changer la forme : ancara ne pouvait s'établir sans cesser de se rattacher à *aora, et il ne pouvait cesser de s'y rattacher sans devenir obscur, car ara, à la différence de nuit dans enquenuit, n'aurait pas eu de sens. Cette lutte a eu pour effet d'assimiler insensiblement la diphtongue ao de *aora à l'aa de *ancaara, jusqu'au jour où l'on a reconnu que la forme aara > ara exprimait bien la même idée que *aora. C'est-à-dire que le passage de *ancaaora à *ancaara, puis à ancara, a entraîné celui de *aora à *aara, puis à ara. Cette explication de ara rend en même temps compte de la disparition de *aora; le trisyllabe provençal aóra, avec o fermé, remonte à ad horam. Si l'on se rappelle maintenant que l'ancien provençal emploie couramment, à côté de ancara, les formes ancar, ancaras, anguer, angueras, et qu'il y a complète identité de sens entre le franç. or et le prov. ara, puis entre ara et ar, aras, er, era, eras, on voit tout de suite que chacun de ces petits mots peut s'expliquer de la même manière que ara. Il est donc probable que ar, era sont sortis de ara à mesure que, sous le jeu de l'accent, ancara a passé à ancar et à anguera, et enfin, que era s'est réduit à er en même temps que anquera à anquer. Et si c'est comme proparoxyton que le franç. encore a perdu, très anciennement, son e final, le franç. or est dans le même rapport avec encor que le prov. er, ar avec anguer, ancar. Ainsi tout se tient, et or, loin d'infirmer mon explication de ar, vient la corroborer. Il en est de même de lors. Le prov. lora, avec o pour ao, nous oblige à croire, je l'ai dit plus haut, que *illahora > *elaora a été souvent proparoxyton. Comme tel, il s'est réduit à *elor, forme qui, sans doute sous l'influence de delor et de e elor, a cédé la place à et lor(s) et à alor(s). Peut-on douter de l'authenticité d'une hypothèse qui rend simultanément compte de toutes les formes soi-disant irrégulières des représentants français et provençaux de antequam hac hora et de illa hora?

Cette étymologie assigne à anc, anche les fonctions du latin ante. Prise dans un sens général, la préposition ante est équivalente au franç. jusqu'à, comme cela se voit dans ces exemples : Ante hunc diem nunquam (Plaute, Térence); Ante id tempus et mari et terra duces erant Lacedaemonii (Népos, Arist., 2, 3); Qui honos huic uni ante id tempus contigit (id., Timoth., 2, 3); Invictus ante eam diem fuerat (Curt., 5, 3, 22). En présence de ces exemples, on est tenté d'attribuer à encore, comme signification primordiale, le sens de « jusqu'à maintenant, jusqu'à présent ». Cela paraît au premier abord d'autant plus justifié que la plupart des dictionnaires définissent encore dans ces mêmes termes. Mais on n'a qu'à regarder d'un peu plus près la signification et l'histoire de encore et des mots apparentés pour voir que cette interprétation n'est pas soutenable, et que c'est comme adverbe et non pas comme préposition que anc s'est soudé à cre. Il y a une nuance entre le sens de encore et celui de ante hanc horam, c'est que encore ne s'emploie qu'en parlant d'une chose qui continue à avoir lieu, tandis que l'expression latine fait comprendre que l'action a enfin cessé. Cette différence devient importante quand on la trouve confirmée par le fait que anc(a) ne signifie point « jusqu'à » dans encui, encuei, enquenuit, anca nuech:

Enquoi perdrat France dulce sun los

(Roland, 1194).

Anc ui para, so dis Jaufres

(Rom. de Jaufre, Raynouard).

A cele fenestre enquenuit,

Quant par ceenz dormiront tuit

(Chev. de la char., Godefroy).

Que bevan huey ni anca nuech

(Tr. d'un Évang. apocr., Raynouard).

Il me semble que *enc*- doit s'expliquer d'une même façon dans *encore* et dans *encui*. D'ailleurs, le simple *anc*, *anche* n'étant jamais préposition, le composé ne doit pas lui attribuer cette fonction.

Si l'étymologie de anche nous révèle l'origine de la juxtaposition de propositions temporelles en roman, on peut s'attendre à trouver le point de départ de son évolution sémantique en comparant avec l'emploi de ante quam la manière de s'exprimer qu'impose au roman la syntaxe nouvelle. Reprenons la période de Cicéron: Neque defatigabor ante, quam... percepero, et mettons en regard cet exemple provençal de propositions juxtaposées: Ja mais no finara, Frances aura trobatz (Fierabr., 587). Si la pensée de Cicéron est jetée dans

ce moule roman, la première proposition exprimera cette idée : « Je ne me lasserai jamais », et *jamais* répondra à ante quam. Ce changement de sens n'a rien de surprenant car l'adverbe ante signifie, avec la négation, « en aucun temps passé » et, affirmativement, « dans tout le temps passé » ou « en un temps passé quelconque ». Et le sens à peu près constant du prov. *anc* est précisément « jamais » :

Si anc nulhs ioys poc florir

(Appel, Chrest. prov., 11, 9).

Et ja non er ni anc no fo

Bona dona senes merce

(Giraud le Roux, Auiatz la; Rayn.).

Ce sens n'est pas inconnu à l'ital. anche:

Egli fu il più singulare uomo che anche nascesse in questo mondo (Vita S. Gio. Batt., 186).

D'après Zeitlin 1, anc se trouve employé cinq fois en ancien français pour dire « jamais »; de ces exemples trois appartiennent au poème de la Passion 2, un autre au S. Léger 3 et le dernier au fragment d'Albéric de Besançon. Aucun de ces exemples n'est probant. Le dernier figure dans la Chrestomathie provençale de Carl Appel. Le copiste qui a introduit tant d'autres formes méridionales dans la Passion peut bien avoir mis anc pour le franç. ainc « jamais » 4. Le manuscrit du S. Léger a hunc, et même s'il faut lire (h)anc, avec Gaston Paris et Bartsch, (h)anc ne signifie pas plus « jamais » dans ce vers que dans les deux autres (27, 1; 31, 3), où Zeitlin le traduit par le latin « etiam » 5. Il n'en est pas moins sûr que anc possède en français le sens de « jamais »; en voici deux exemples:

Anc n'oi gentior

(Ste Euphrosyne, ms. Oxf. 74; God.). Humais panront conseil comment porrant errer, Que de traïson faire ne furent anc lassé

(Parise, 610).

- 1. Zeitschr. für rom. Phil., VI, p. 288.
- 2. 22, 4; 88, 4; 90, 1. Ce poème contient un quatrième exemple : 96, 1.
- 3. 8, 5.
- 4. Voir pour l'étymologie de ainc la note suivante.
- 5. Voici le vers avec son contexte, corrigés par Gaston Paris :

Il l'exaltat et l'honorat, Et sa gracie li pardonat, C'est dans un exemple de ante quam avec un verbe à un temps passé ou présent qu'il faut chercher la source des autres sens de anc. Prenons cette adaptation de la phrase de César citée plus haut : Neque fugere destiterunt ante, quam ad flumen Rhenum pervenerunt. Pour exprimer le sens de cette phrase en deux propositions juxtaposées, on dira : « Ils ne cessèrent pas encore de fuir, ils parvinrent au Rhin »; et pour pas encore (= allem. noch nicht, angl. not yet) on pourra lire toujours pas (= allem. noch nicht, angl. still not), forme qui nous rapproche du premier sens de anc : « jamais ». Cette fois, le rapport exprimé en latin par ante quam, avec la négation, est traduit en roman par l'idée que rend l'allem. noch, c'est-à-dire « jusqu'alors, jusqu'ici, en continuant comme dans le passé », ce qui est précisément la signification principale du roum. âncă : Trenul n'a sosit âncă « Le train n'est pas encore (toujours pas) arrivé ». L'italien dit pareillement : Non è per anche ritornato.

Tous les autres sens de âncă, anche, anc sont dérivés; la preuve en est qu'ils appartiennent tous soit à l'allem. noch, soit à ses synonymes anglais still ou yet, soit au français encore. De l'idée de « en continuant comme dans le passé » il n'y a qu'un pas à (1) celle de

Et anc tant bien que il ent fist De Ostendun evesque en Crist

(Romania, I, p. 305).

G. Paris a fait ici deux corrections qui me semblent inutiles: et sa gracie pour sa gratia, et en Crist pour en fist. Dans gratia je vois le mot latin, prononcé correctement en trois syllabes; grâce aurait donné un faux sens. Un mot latin n'a rien de surprenant dans un poème religieux à cette époque: le S. Alexis a felix plus d'une fois; la Passion offre toute une série de mots latins. — Puis on n'a qu'à ponctuer les deux derniers vers pour faire disparaître l'obscurité dont parle G. Paris:

Et anc, tant bien que il en fist, De Ostedun evesque en fist.

Anc signifie « même », $tant\ bien$ « si grand le bien ». Il faut appuyer sur il (\equiv lui), car cette parenthèse fait allusion à ce qu'avait déjà fait pour Léger l'évêque de Poitiers :

Il lo reciut, tant bien en fist : Ab un magistre sempre l'mist

(4 cd).

Je ne vois pas pourquoi l'assonance serait plus choquante dans les vers en question que dans 12 ab:

Reis Chelperis tant bien en fist : De sanct Ledgier consilier fist. « pareillement » en parlant d'une action qui est reproduite, ou à (2) celle de « même » ; cf. jusqu'à (== même) ses ennemis. Le roum. âncă, l'ital. anche et le franç. anc, dans le S. Léger, où il est écrit arbitrairement hanc, partagent le sens de « pareillement, aussi ». Devant un adverbe de temps, ce sens passe très facilement au sens 2 : « même ». C'est là précisément la valeur non seulement de l'ital. anche dans quando anche, mais aussi du représentant français ou provençal de *anqua dans encore, ancara, encui, encuei, enquenuit, anca nuech. Anc, qui était dès le début synonyme de l'allem. noch, a suivi la même marche que ce dernier en prenant devant un adverbe de temps le sens de « même » ; encui « aujourd'hui mème » répond à noch heute, heutselbst 1.

C'est à l'allem. noch jetzt que répond le composé rhétique synonyme de encore dont les formes locales sont mentionnées dans le Grundriss de Gröber (I², p. 612); on reconnaît facilement *anqua + modo dans ces formes : Abtei tyamó, Erto ĩyamó, cimol. yamo, frioul. antyamó, etc.; cf. carus > Abtei tyer, Erto yar, frioul. tyar.

I. Je pense qu'il faut voir un exemple de *anc* « même » dans le passage suivant, qui remonte peut-être au XIIe siècle :

Hains fiert sa fame enmi les denz Tel cop que la bouche dedenz Li a toute emplie de sanc. « Tien ore, dist sire Hains, anc; « Je cuit que je t'ai bien atainte »

(Mont., Fabl., I, p. 104).

Méon (Barb. et M., III, 387, 222) voit dans anc une interjection. Tobler remplace cette définition par un point d'interrogation, et se demande en note, avec une hésitation qui n'est pas déplacée, si anc pourrait être un emploi comique du lat. hanc. Rien n'est invraisemblable comme le latin dans la bouche d'un ravaudeur de vieilles hardes, tel que sire Hains. Ce mari brutal parle sans doute français et se fait bien comprendre par sa pauvre épouse, quand, en lui administrant un coup de poing tout à fait supplémentaire, il lui dit : Tien ore anc, pour Tien encore. Cf. anc. franç. orains, orendroit, orprimes. Pour justifier cette manière de voir, il n'est pas nécessaire que anc se soit employé couramment à cette époque pour dire « même »,; il suffit qu'il n'ait pas encore perdu sa valeur individuelle dans les composés encore, enquenuit, encui, ancoan. Dans ces conditions, le poète, qui avait besoin d'un mot en -anc, a bien pu se permettre cette inversion de encore. Or le Roman d'Alexandre offre anque nuit, en deux mots, plus d'une fois, et ce n'est pas plus tôt que le XIIIe siècle que l'auteur du Roman de Jauffre a écrit anc ui. L'idée que anc pourrait être un mot expressif employé comme interjection ne satisfait pas. Il me semble que le contexte assigne à anc le sens de « même » ou bien celui de « aussi, encore ».

Ne faut-il pas voir dans l'anc. tosc. ampoi, synonyme du roum. âncă au sens de « cependant, pourtant », un mot résultant de la fusion de *anqua > *anca > anc(o) avec poi < post? Les formes pus anc, anc pus, ainc puis sont usitées en provençal et en français.

L'adverbe de lieu anc. franç. anqui, enqui « là » est évidemment une formation tout à fait analogue aux adverbes de temps encui, enquenuit : enqui est composé avec anc « même » et $i < h\bar{\iota}c$. Pour le sens, il répond à l'allem. daselbst. La variante ainqui renferme le mot ainc que nous étudierons dans la note qui suit.

Deuxième série

I. Anc. franç. ainque, ainc, ains.

II. Ital. anzi; prov., catal. anz; anc. franç. ainz.

III. Franç. ainsi.

Étymologies à rejeter.

- I. Toutes les étymologies proposées pour l'anc. franç. anc, auquel on a identifié ainc malgré la phonétique. Voir la note précédente.
- II. 1. Lat. ante +s adverbiale, Diez, Etym. Wb., p. 21. Ce type ne rend compte ni du z de anzi ni de l'ai de ainz.
- 2. Lat. vulg. *antius, comparatif neutre de ante, A. Thomas, Romania, XV, p. 572. Le Dictionnaire général hésite entre *antius et *anteis (voir ci-dessous). De *antius l'italien ne peut tirer que anzo. M. Thomas l'admet, mais, ayant trouvé dans les anciens textes italiens une dizaine d'exemples de anço (enanço, denanço), puis dans une charte picène de la fin du x11e siècle le composé adoienantio = da oggi in anzi, il veut que anzi se soit substitué à anzo sous l'influence analogique de anti (< *antes), avanti, davanti. Gröber réfute la théorie de l'antériorité de anzo dans un article qu'il résume en ces termes: « Donc dans les dérivés de ante, o est secondaire. Il figure seulement dans ces patois (le lombard et l'émilien), et seulement là où o remplace ailleurs aussi une voyelle palatale en fin de mot, ou bien là où la voyelle palatale devait manquer au moyen âge et encore aujourd'hui, non pas cependant dans l'Italie centrale et méridionale, où l'on ne trouve que anzi, innanzi, ni dans les

^{1.} Zeitschr. für rom. Phil., X, p. 174.

autres patois de l'Italie du nord. M. Thomas prit le masque pour le vrai visage lorsqu'il fonda son *antius hypothétique sur l'anço du Haut-Italien Uguçon de Lodi, qui écrit également anz (197, 292, 407), plus souvent ançi (125, 452), et, à côté de enançi (1821), davanz (352) et denanti (83) ». Ajoutons que *antius doit donner en français anz et non pas ainz. M. Thomas a beau dire : « Pour la régression de l'i, qui ne se produit pas dans la terminaison féminine -ANTIA = -ance, nous avons un exemple, tout à fait analogue dans grandior = graindre », on n'a qu'à comparer grandiorem > graignour et cantionem > chanzon, linteolum > linceul, pour se convaincre que pas plus qu'ailleurs TJ ne se comporte ici comme DI, et que dans *antius comme dans cadentia > chance le groupe NTI doit donner nts. Gröber, qui est ici d'accord avec M. Thomas, paraît oublier cantionem et linteolum quand il écrit : « Pour le français ai et z du mot ainz, il suffit de comparer cumpainz =*cumpaneus; pour NT] = nj = in, comme NT] + E, o ou u ne semble pas exister ailleurs, on peut invoquer le cas de NDJ = \tilde{n} : vergogne = verecundia, tout à fait comme cigogne = ciconia et tesmoin = testimonium ». Ce que Grober et M. Thomas n'ont pas remarqué, c'est que dans DJ, TJ il n'y à jamais régression du J quand la dentale se maintient. Cette règle ne comporte aucune exception: tant que la dentale subsiste, elle présente au passage du J une barrière insurmontable. Il n'est pas besoin d'entrer dans l'explication physiologique de ce fait ; quelques exemples le mettront en lumière. Il y a effacement du Det, par conséquent, régression du I dans verecundia > verecondia > vereconja > vergogne, comme dans hodie > hui; par contre, le D se maintient dans hordeum > orge (prononcé ordge) et il n'y a pas régression du j; varium > vair prouve que ce n'est pas l'r qui empêche la régression du J dans hordeum. Grandior passe par les formes grandjor > grandj're > granjre > grainre > graindre (cf. junior > joindre, gindre; senior > sendra, dans le Serment de Strasbourg), grandiorem par les formes grandjore > granjore > graignour; c'est-à-dire que D étant sonant, comme n'et J, est noyé toujours dans NDJ. Dans NTJ, au contraire, le T se maintient en dévocalisant entièrement le J, comme le prouve le passage de TJ à ts dans cadentia > chance; le T ne s'effacerait dans NTJ que si le J était

^{1.} Zeitschr. für rom. Phil., VI, p. 260, note.

suivi d'une consonne. Dans rationem > raison, palatium > palais, angustia > angoisse il y a régression du J parce que le T s'efface; en se maintenant au contraire dans Martium > marz, factionem > façon le T empêche la régression du J. Le passage de *antius à ainz serait donc sans exemple, et la phonétique défend d'y croire. — Selon M. Meyer-Lübke I, l'origine de ainz est inconnue, car *antius fait supposer un adjectif qui n'est guère justifiable, et antea aurait donné ance. — On a voulu appuyer *antius sur *postius > puis; mais la note suivante fera voir que c'est un appui illusoire.

- 2. Lat. vulg. * ante-i, pour ante id, sorte de singulier de la forme antea que l'on aurait prise à tort pour un pluriel neutre : Gröber, Zeitschr. für rom. Phil., VI, p. 260, note. M. Meyer-Lübke ² objecte que ce type ne tient pas assez compte de la valeur prépositive de ainz, fortement marquée dans l'ancienne langue ; mais cette objection ne me semble pas soutenable en présence de avec. Ce qui infirme ante id, c'est le fait qu'il aurait donné en latin vulgaire ant ed : si, dans un composé formé en latin vulgaire, le premier élément se termine par une voyelle autre que A, il la perd toujours quand le second élément commence par une voyelle ; anteannum > antan (non *anzan), deintus > denz (non *jenz). Et quand bien même il serait permis de poser le type obscur ântje, on ne pourrait en tirer que l'anc. franç. anz.
- 3. Lat. vulg. *anteis, Darmesteter, Romania, V, p. 163; Dictionnaire général. A défaut de toute explication, ce type me paraît inadmissible au point de vue latin. De plus, *anteis ne rend pas compte de ainz.
- III. 1. Lat. aeque sic, Diez, Etym. Wb., p. 110. Inadmissible pour la forme.
- 2. Lat. vulg. in sic, Littré. Cette étymologie ne rend pas compte de la diphtongue *ai*.
- 3. Lat. vulg. a c in sic, Nicholson, Recherches phil. rom., §XCVI. Je me suis trompé en voulant rattacher ainsi au synonyme provençal aissi < a c sic. M. Meyer-Lübke (Etym. Wb., 7892) voit dans le premier élément du franç. ainsi et du prov. aissi le même mot que l'ital. anche; mais la phonétique défend d'identifier ainc à anc.

^{1.} Etym. Wb., 494.

^{2.} Etym. Wb., 494.

Étymologie proposée.

Si, de l'aveu de tous, l'ital. anti remonte au lat. vulg. *antes, je peux proposer avec confiance pour l'ital. anzi le type *anteas, composé avec antea et l's adverbiale. Cette étymologie est d'une régularité parfaite : la terminaison atone -as donne -i en italien et *anteas > anzi vient se ranger avec foras > fuori, portabas > portavi, planu' tra vineas > Piantraini , etc. L'adjonction de l's adverbiale n'est certainement pas moins vraisemblable pour antea que pour ante; en effet, *anteas se retrouve dans l'anc. prov. enansas (= ital. innanzi) et abansas. On a dit bien des fois que antea doit donner en français la forme ance. Ce mot fait partie de l'ancien adverbe très usité anceis < ance eis², où il se réduit à anç, anz, de même que *anqua s'est réduit à anc dans encore, ancara. Cette forme anz > ans n'est pas restreinte au provençal; en voici quelques exemples français:

Ke li bien ne issent fors dissolut, ke il ne soient reciut anz ke il soient regardeit

(Job, 305, 40).

Anz le jor cler l'enfant leva (Herc. et Phileminus, God.).

Anz jor (Poème mor. en quat., ms. Oxford; God.).

Ele ne prophetet mies ceu k'est a venir, anz retrait et (cor. on) celes choses ki trespasseies sunt ou cele (s) ki or sunt (Grég., Ezech., 3, 23; 5, 3).

Si antea a eu cours, à côté de ante, dans toute la Gaule et dans toute l'Italie, et si le latin littéraire a employé antea quam (cf. post quam et posteaquam), à côté de ante quam, on peut s'attendre à voir la conjonction anteaquam venir prendre sa place à côté de antequam dans la langue vulgaire. Ici, toute voyelle atone étant brève, la forme classique anteā passe à anteă 3. Le lat. vulg. *antjăqua est ainsi proparoxyton, de même que *antequa > *anqua; et l'on serait en droit de s'étonner si cette accentuation ne s'était pas conservée dans la variante *antjasqua. A quelles formes les proparoxytons *antjaqua, *antjasqua doivent-ils aboutir en roman? M. Meyer-Lübke + nous fournit les renseigne-

- 1. Voir Meyer-Lübke, Gram. des lang. rom., I, § 309.
- 2. Voir la note sur la Terminaison adverbiale non comparative -eis en provençal et en ancien français, p. 189 et s.
- 3. La forme ante a, avec A final bref, est constante chez les poètes chrétiens des premiers siècles; voir le *Thesaurus ling. lat*.
 - 4. Gram. des lang. röm., I, § 325.

ments qui suivent : « Dans des mots grecs et dans des mots latins qui ont A dans la syllabe accentuée, on trouve aussi A à la protonique : lampada, cannabis, monachus, anatem, etc. L'A offre plus de résistance que l'e ou l'1. Nous pouvons diviser les langues romanes en deux classes: l'une qui conserve en général l'accentuation dactylique et par conséquent garde la voyelle posttonique; l'autre qui admet l'accentuation trochaïque et laisse tomber la voyelle posttonique. A la première classe appartiennent la Roumanie, la Rhétie orientale et la plus grande partie de l'Italie; à la seconde se rattachent l'Émilie, la Rhétie occidentale, la Gaule et la péninsule ibérique ». On s'attend donc à trouver anzi(che) dans l'Italie centrale et méridionale, où le proparoxyton conserve la forme pleine de *antjas, et en effet on ne rencontre dans ce domaine que anzi, jamais anzo, ni anze ni anz. Au contraire, dans l'Émilie et dans la Rhétie occidentale, où le proparoxyton perd sa pénultième, on doit s'attendre à trouver, et l'on trouve en effet dans Uguçon de Lodi, la forme réduite anz; et si l'A posttonique passe à e en piémontais, à Val Soana et en vénitien, on ne saurait s'étonner que Barsegape offre, à côté de davanzi, davanço, les formes ançe, inançe, et que Bonvesin ait anze, inanze, denanze, et anz, en même temps que inanzi, anzi. Dans le domaine français, *antjaqua se réduit régulièrement à *anj'qua ou plutôt *añ'qua > *ainqua > ainque; c'est-à-dire que le T, ne pouvant se faire sentir dans le groupe NTJKW, disparaît en même temps que l'a posttonique et qu'il y a par conséquent régression du J. Il est permis de croire qu'en provençal et en catalan l'A posttonique s'est maintenu jusqu'après le passage de TJ à ts et que anz est sorti de *antjaqua aussi bien que des composés comme anceis.

La forme du franç. *ainqua > ainque lui assure une histoire intéressante. En effet, *ainqua (< anteaquam) est tout à fait analogue à *anqua (< antequam) et doit évoluer conformément aux principes exposés dans la note précédente. Le simple ance, anz n'est plus reconnaissable dans ain-, qui perd ainsi son individualité et ne peut pas se séparer de -qua. Aussi, se trouvant dans les mêmes conditions que *anqua, le nouveau composé *ainqua passe-t-il de la catégorie des conjonctions à celle des adverbes. Lui aussi se présente sous une forme réduite : ainc est à ainque ce que anc et onc sont à anque et à onque. Enfin l's adverbiale venant s'y accoler, ainque passe à ainques et ainc à ains. Il est donc évident que les formes ainque, ainques, ainc, ains sont sorties de la conjonction anteaquam.

Mais la langue vulgaire n'a jamais cessé, nous en verrons bientôt la preuve, d'employer la construction classique qui place le verbe entre l'adverbe antea et la conjonction quam, et *antja...qua s'est toujours fait sentir comme identique à * antjaqua. Aussi, à l'époque très reculée où *antjaqua tendait à se résoudre en *añ'qua, *ainqua, y a-t-il eu concurrence entre *antja et *ain. Le résultat de cette lutte doit se conformer à la règle énoncée au § VIII (p. 21) de mes Recherches philologiques romanes: « Toutes choses égales d'ailleurs, de plusieurs formes concurrentes, celle qui contient le plus grand nombre de sons l'emporte sur les autres ». La diphtongue ai l'emporte sur la voyelle a et le dissyllabe sur le monosyllabe. Mais, aucun proparoxyton ne se maintenant comme tel en français, la forme nouvelle *aintja > *ainza finit inévitablement par devenir monosyllabe dans *ainzaqua. Voilà, si je ne me trompe, l'origine de ainz qui reste toujours séparable. Le passage de antea...quam à ainz... que n'a donc rien d'étonnant : sous les formes *antja > *aintja > *ainza > ainz, l'adverbe s'est toujours fait comprendre comme faisant partie du composé *antjaqua > *aintjaqua > *ainzaqua > *ainz'que > ainsque. Cette dernière forme ainsque n'exigeait pas la substitution de ains à ainz dans ainz... que, car tout z = ts final se prononçait s devant un mot à initiale consonantique. En effet ainsque s'écrit la plupart du temps ainz que. La phonétique défend d'expliquer autrement que par le principe des formes concurrentes ce mot ainz, ou le T de TJ se maintient et où le J se trouve représenté par i en même temps que par s, c'est-à-dire de deux façons absolument contradictoires. Mais, si irrégulier qu'il soit, ainz n'est pas un phénomène isolé; il est au contraire tout à fait analogue aux formes anc. franç. feiz, voiz, croiz, noiz, dont on trouvera l'explication dans mes Recherches (pp. 51-52): noiz, par exemple, résulte du conflit de *nois (< nucis, nucem, nuces) avec *noz (< *nucjo = *nucium, et *nucjos = nucibus). A partir du xIIIe siècle, au plus tard, l'élément dental de z s'amuit partout, et il n'y a alors plus aucune différence phonétique entre ainz et ains. Mais ainz étant dès la période préhistorique équivalent à ains dans ainsque, on ne saurait s'étonner de le voir remplacer parfois ains < ainc + s avant le xiiie siècle.

Là où il ne faisait pas partie de la conjonction anteaquam, antea avait donné, comme je l'ai dit plus haut, ance, dans anceis, et anz. Conformément au principe des formes concurrentes, anz avait à peu

près cédé la place à ainz dès avant la période littéraire. Cette explication de la disparition de anz trouve un appui intéressant dans l'histoire du composé anceis. Ici le doute n'est pas possible, car il s'agit de ce qu'on peut observer dans les anciens textes français. Ce composé, où an- est atone, offre très naturellement plus de résistance que le simple anz à l'analogie de ainz. On rencontre parfois ainceis, mais ce n'est qu'après le passage de anceis à ançois que la diphtongue ai l'emporte définitivement sur la voyelle a dans le composé.

Godefroy confond ainc, ains (= ainc + s) avec onc et avec ainz. Tobler y met un peu d'ordre, sans toutefois réussir à distinguer toujours ainz de ainc, ains, et sans enregistrer tous les sens de ce dernier. Le mot *ainqua, représenté par les formes ainque, ainques, ainc, ains, et parfois, arbitrairement, ainz, a suivi la même marche sémantique que *anqua > roum. âncă, ital. anche, franç. anque, anc, prov. anca, anc. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit dans la première note sur l'origine des sens; mais il importe de distinguer ceux qui appartiennent aux représentants de la conjonction anteaquam. De même que le prov. anc, ces mots signifient très souvent « jamais »:

Car de tel home n'oistes ainc parler

(Huon de B., 9740).

Ainques tant gente ne vi

(Auc. et Nic., 19, 16).

Che fu uns des hardis k'ains de mere fu nés

(Bast. de B., 446).

Del meillor home qui ainz (= ainc + s) creust en dé

(Nymes, 5).

Ainque, ainc, ains partagent quelquefois avec le roum. âncă et le prov., franç. anc le sens de l'allem. noch:

Cil ne c'en fuient ainquenuit,
Demain seront il vaincu tuit
(Rob. de Blois, Poés., God.).
D'ainqui trayner me valra
Pour garnison en son recet

(Renart, p. 192, Chabaille).

Fouke dit: A cel chastiel vodrey-je estre. — Sire, eynz huy vus y serrez (Foulq. Fitz Warin, Nouv. fr. du xive s., p. 88).

Dans eynz huy, qui équivaut exactement à ancui, il ne faut pas voir le mot qui s'écrit régulièrement ainz, car ainz (< anz) employé

comme préposition signifie « avant » : ainz le jur « avant l'aube » (Wace, S. Nic., 1164); ains (=ainz) mienuit prent sa voie (Mahom., 45). Eynz huy est pour ains huy, et ains (=ainc+s) est ici équivalent à ainque dans ainquenuit et à ainc dans ainqui. Il en est de même de ainz (=ainc+s) dans l'exemple suivant, où Tobler (Altfranz. Wb.) le traduit bien par sogar, selbst, tout en rangeant l'exemple à tort sous ainz:

Proiiez li que por vos remaigne, Et ainz l'an chieez vos as piez

(Chev. de la Char., 127).

Ains garde ce sens de « même » jusqu'au xvie siècle :

Cette opinion fut la plus forte, ains encore que le logis du Casteau en Cambresis soit assez mal aisé pour loger une armée

(M. Du Bell., Mém., X; Godefroy).

Ainc, ains, avec la négation, ne signifient pas toujours « jamais » ; ils servent, comme le prov. anc, à renforcer la négation, et alors encore ils veulent dire « même » :

De quinze lieus el riuache Ne remest *ainc* ne bues ne vace Ne castel ne vile en estant

(Floire et Bl., 72).

Et qui a l'un coron en fust, Ains onques n'i pëust entendre... Raison qui a l'autre fust dite

(Escoufle, 2229).

Placé en tête d'une phrase négative, ainc, ains prend souvent, comme le roum. âncă (Tiktin, sens 5 : doch, dennoch) et l'angl. still (= l'allem. noch), un sens adversatif : « toujours est-il que, toutefois, néanmoins ». Voici un exemple qui fait ressortir le rapport de ce sens avec celui de « même » et avec celui de « jamais » :

Ainc pur si grant manace(s) ne perdi sa vertu (S. Thom., 576).

Tobler range sous ainz ces deux exemples où ains, ainz est conjonction:

Cinq fois se reposa ains cil mons fust puiés (God. Bouill., 234).

Je ne vosisse...
Que il morust devant moi en cel tref,
Ainz en fëisse une jostice tel
De ci a Rome en oïst en parler

(La Mort Aymeri, 1371).

Si ains remonte à ainc < anteaquam, ne faut-il pas ranger ces exemples désormais sous ainc?

Il est fait mention dans la note sur anche de l'emploi de ains, ainz dans le sens de « jusqu'à ce que », après une proposition négative :

Del chevaucier onques ne fine Ains est venus droit a Fulgine

(S. Franch., 408).

Ne fina, ains vint a Bouloigne (Œuvr. poét. de Phil. de Remi, Suchier, II, 107). Ja n'avra bien, ceo dist, ainz l'avra mort geté

(Rou, II, 1393).

D'après Tobler, nous avons ici l'adverbe ainz; mais ains, ainz remplit la même fonction dans cette série de phrases que dans les deux exemples qui la précèdent et où Tobler lui attribue avec raison une valeur conjonctive. Voici deux exemples analogues de ante quam:

Neque fugere destiterunt ante, quam ad flumen Rhenum pervenerunt (D'après César, B. G., I, 53).

Nec defatigabor ante, quam... percepero

(Cicéron, De Orat., 3, 36, 145).

Et voici encore des exemples analogues de si « jusqu'à ce que » :

Non si ritenne di correre, si fu a castel Guglielmo

(Bocc., II, 2).

Ains le ior ne finerent, si vinrent a Orliens

(Aiol, 4859).

Onquez ne s'aresta, sì vint a la chapele

(Alexis, 61 d).

Car puis que l'aventure est a moy destinée Jamais ne cesseray *si* sera achevée

(Brun de la Mont., 3030).

Si j'ai bien expliqué dans la note sur *anche* le rapport des propositions temporelles unies par *si* avec les propositions temporelles juxtaposées, il convient de voir dans la phrase :

Ne fina, ains vint à Bouloigne

une variante de la forme :

Ne fina ains vint a Bouloigne,

qui répond aux propositions juxtaposées :

Ja ançois nen ert vespres ne la nuit aconplie, Avra paor de mort

(Aiol, 6538).

Ja mais no finara, Frances aura trobatz

(Fierabr., 587).

La forme primitive aurait été:

Ne fina ainc vint à Bouloigne,

où ainc aurait été tout d'abord synonyme du lat. antequam « jusqu'à ce que » ¹ et ensuite synonyme de l'allem. noch. Après ainc pris dans cette dernière acception, on ajoutait volontiers si pour mettre le rapport des deux propositions en lumière :

Ne fina ainc si vint à Bouloigne.

Plus anciennement encore, on aurait dit, à la place de ainc si dans ces phrases, soit *ainqua si soit *anqua si; c'est à ce dernier que remonte l'anc. roum. âncăși, dont on trouvera des exemples dans le Rumänisch-Deutsches Wörterbuch de Tiktin. Ne peut-on pas voir dans âncăși un précieux reste de la langue des premiers siècles qui témoigne puissamment de l'évolution syntaxique que je cherche à établir?

Mais je n'ai pas encore achevé de reconstruire l'histoire de ces propositions temporelles. L'emploi de si dans ces phrases aura d'autres suites intéressantes. Il permet à ainc > ains de se reporter vers le commencement de la phrase, c'est-à-dire à la place que le latin littéraire assigne de préférence à ante et à ante a comme dans ces exemples :

Nec ante restitit quam... vidit

(Tite-Live, 2, 59, 2).

Achaei non antea ausi capessere bellum quam ab Roma revertissent legati (Id., 35, 25, 3).

C'est cette construction latine qui est la source de l'ancienne

1. L'ancien français dit ne... pas jusqu'à ce que là où le français moderne dirait ne... que lorsque.

forme française, si discutée, ainz ne... que, où ainz ... que représente *aintjaqua:

Ja einz ne verrat passer cest premier meis Que jel sivrai od mil de mes fedeilz

(Roland, 83, Bédier).

Ja ainz n'iert vespre ne le soleil cochant Que il orra une novele grant

(Prise d'Orenge, 115, 102).

C'est au même modèle latin que remonte cette phrase d'Aiol (4859) où ains = ainc + s:

Ains le ior ne finerent, si vinrent a Orliens.

Voilà un exemple instructif de l'emploi de sic à la place de quam absorbé par ainc < anteaquam. Ains est équivalent à l'allem. noch et au roum. âncă. Il en est, bien entendu, de même de ainc dans la forme primitive:

Ne finerent le ior ainc, si vinrent à Orliens.

Rapprochons maintenant les deux phrases:

Ains le ior ne finerent, si vinrent a Orliens. Ne fina, ains vint a Bouloigne.

Si grandement qu'ils diffèrent par le sens, ces deux mots ains n'en font qu'un. Ils nous rappellent que anteaquam est composé de deux éléments dont le premier appartient à la principale et le second à la subordonnée. Ils indiquent que *anqua > ainque, ainc a flotté entre les deux propositions, conservant le sens de « jusqu'à ce que » quand il se rattachait à la subordonnée et prenant celui de « encore » quand il se liait à la principale.

Reste la question de savoir comment le représentant de antequam ou de anteaquam a pu finir par devenir inutile quand la subordonnée commençait par si:

Non si ritenne di correre, sì fu a castel Guglielmo.

Ne mangerai de pain fet de ferine... S'aurai vëu, com Orenge est assise.

Ne me vuel de si remouvoir, Si t'aie un pou conté de voir.

Ces phrases marquent la dernière étape d'une longue évolution;

elles n'étaient intelligibles que parce que si avait déjà pris le sens de « jusqu'à ce que ». Remontons plus haut. A ainc viennent s'ajouter quelquefois onques et plus souvent mais :

Et qui a l'un coron en fust, Ains onques n'i pëust entendre... Raison qui a l'autre fust dite

(Escoufle, 2229).

Une grant gent, ainc mais tele ne fu

(Raim., Ogier, 845).

Si l'on ne nuit pas à la clarté de la phrase en supprimant *ainc* quand il est accompagné de *onques* ou de *mais*, c'est dans des phrases telles que les suivantes que *ainc* s'est supprimé et que sa suppression a fait prendre à *si* le sens de « jusqu'à ce que » :

Onquez ne s'aresta, si vint a la chapele

(Alexis, 61 d).

N'istront mais de prison, s'ert Aiols retornés

(Aiol, 5176).

Il y a cependant lieu de croire que la forme primitive :

Onques ne s'aresta ainc si vint a la chapele

a évolué quelquefois un peu différemment. En cessant de se faire sentir comme un élément indispensable de la principale, ainc devient facilement ambigu, car il peut se faire comprendre parfaitement comme une partie de la subordonnée. Ces phrases sont donc probablement pour quelque chose dans la formation du composé ainsi, parallèle aux formes ainquenuit, ainqui, ains hui, et ayant pour variante ansi, ensi, identique à l'anc. roum. âncăși < antequam + sic.

La locution conjonctive ainsi que se substitue de bonne heure aux formes si que et issi que; et voici, vers le début du XIIIe siècle, ainsi et si qui se soudent à que pour faire les nouveaux adverbes ainsique et sique:

Moult par fu os, ce est la verité, Quant cest baron a ainssiques bouté

(Aim. de Narb., Godefroy).

Par tous noz dieux! aussi feray Sestuy siques

(Myst. de S. Crespin, p. 113, Dessalles).

Ce sont encore des adverbes issus de conjonctions. *Ainssiques* est une véritable boîte à surprises : il renferme deux ou trois conjonctions et deux s adverbiales.

Troisième et Quatrième Séries

- I. Roum. poi, ital. poi, log. posca, anc. log. pus, prov., anc. franç. pos, espagn. pues, portug. pos.
- II. Ital. poscia, log. pustis, engad. pöia, sursilv. pia, franç. puis, prov. pueis, anc. prov. puescas, puesc, catal. puix, espagn. pues, portug. pois.

Étymologies à rejeter.

- I. r. Anc. lat. pos = lat. post, Diez, Etym. Wb., p. 252. Le roman ne remonte pas à l'ancien latin.
- 2. Lat. *pos, Meyer-Lübke, Gram. des lang. rom., I, § 550. « Post a perdu son T dès le latin devant l'initiale consonantique du mot suivant ». Cette explication ne rend pas compte de la chute du T devant une voyelle. La question est de savoir pourquoi T tombe dans post quand il se maintient dans est; toute explication qui ne résout pas cette question est inadmissible.
- II. 1. Lat. vulg. *postius, comparatif neutre, tiré de post, A. Thomas, *Romania*, XV, p. 574; Neumann, *Zeitschr. für rom. Phil.*, XIV, p. 549; Schuchardt, *ib.*, XV, p. 240. M. Thomas fait dépendre cette hypothèse de celle de *antius, dont la note précédente a démontré l'inadmissibilité.
- 2. Lat. vulg. *posteis, pour postea, Dictionnaire général. Cette forme est tout aussi peu admissible que *anteis.
- 3. L'hypothèse émise par M. Meyer-Lübke dans sa Grammaire des langues romanes, III, § 557 : « Post n'a en latin d'autre emploi que celui de préposition ou d'adverbe : post quinque dies, quinque diebus post; comme conjonction, c'est postea que l'on a (1)¹. Mais en roman, et cela déjà à l'époque préhistorique, donc pour mieux dire en latin postclassique, post a pris la place de
- 1. Les chiffres intercalés entre parenthèses dans cette citation renvoient aux remarques dont je la ferai suivre.

postea (2), ce qui doit peut-être s'expliquer de la manière suivante. A l'origine, on distinguait entre post festum et post adventum, de même qu'entre postea ou plutôt en latin vulgaire postja venit et post(ea) evenit, post(ea) intravit, postj advenit. L'identité de forme dans la plupart des cas où les deux termes étaient antévocaliques (3) et la parenté de sens déterminèrent alors une confusion entre post et postea (4) et ensuite une simplification des différentes formes, laquelle se produisit comme suit. La Roumanie, la Rhétie et l'Italie en restèrent à pos : en roum. poi, obw. pia, eng. pöia, ital. poi. C'est de postj que dérivent le franç. puis, probablement aussi l'esp. pues, port. pois, de postea enfin l'ital poscia. Quant au sarde pustis, on ne saurait dire avec certitude s'il remonte à post ou à postj ou à postja, parce que t peut être issu de TI (I, § 509) et que -is est en tout cas d'origine ultérieure ». — Cette hypothèse ne se conforme pas aux faits. (1) Postea n'est jamais conjonction. (2) Post et postea se trouvent employés comme adverbes, sans aucune restriction, dès l'époque classique; la langue classique les emploie également suivis de quam, et même sous les formes conjonctives postquam et posteaquam. (3) Ni la langue classique ni la langue vulgaire ne réduisent postea à post devant un mot commençant par une voyelle; et les formes citées en tête indiquent que la répartition de pos et de post j dont parle M. Meyer-Lübke n'a pas eu lieu. (4) Rien ne fait croire à une confusion entre post et postea.

Étymologie proposée.

Pour faire disparaître toutes les difficultés phonétiques et syntaxiques qu'ont soulevées les représentants de post et de postea, on n'a qu'à partir des formes post qua m et post ea qua m. Ces points de départ sont d'autant plus vraisemblables qu'il faut partir des formes correspondantes antequam et anteaquam pour rendre compte de la forme et des fonctions de certains représentants de ante et de antea. De même que antequam et anteaquam deviennent dans la langue vulgaire *anqua et *antjăqua, de même post qua m et post ea qua m deviennent *posqua et *post jăqua. Ce dernier, comme *antjaqua, est proparoxyton. Le type *posqua se retrouve dans le log. posca, le type *post jaqua dans l'anc. prov. puescas

(Merv. de l'Irl., 18, 15 et 27, 4), puis aussi sous la forme réduite, dans l'anc. prov. puesc (ib., 58, 17), pusc (1314, Cout. de Condom, 142). Il est vrai que pour le log. posca Ascoli² propose postea > posća > posca, mais la dépalatalisation de \acute{c} est un changement phonétique tout à fait invraisemblable. Le log. fasca, qu'on fait venir de fascia et qu'Ascoli cite à l'appui de posca, s'explique beaucoup plus naturellement par *fasca, forme refaite sur fascis > log. fasche: les représentants de fascia et de fascis ne se séparent jamais en roman; le logoudorien est la seule langue qui conserve le k de fascis et c'est le rapport sémantique intime de fascis avec fascia qui a assuré le maintien du k dans ce dernier, qui, par conséquent, perd son I. On peut observer un phénomène exactement analogue dans le franc. bête, qui, comme le fait remarquer M. Meyer-Lübke³, remonte à *besta, pour bestia. M. Meyer-Lübke ne motive pas ce changement, mais la lacune est facile à combler : de bestia on a tiré *bestinum > anc. franç. bestin « bétail », *bestilla > anc. franç. bestele « petite bête », et peutêtre *besticulum > anc. franç. bestil « vacarme » 4; comme bestia se serait séparé de ses dérivés en devenant régulièrement *bisse, on a conservé instinctivement le T, ce qui a empêché l'articulation du yod. Il en est de même du portug. besta; cette forme, à la différence de l'anc. portug. bescha, est appuyée sur bestinha « petite bête ». Donc le log. posca ne vient pas de postea, mais de postquam. Il est analogue aux représentants de antequam : roum. âncă, ital. anche, anc. franç. anque, anc, anc. prov. anca, anc. Le prov. puescas et puesc < posteaquam ne répondent pas moins manifestement aux formes françaises ainques, ainc < anteaquam. Le franç. puis, le prov. pueis, pues, le catal. puix et le portug. pois ont une origine régulière dans le proparoxyton *postjaqua, qui perd son a posttonique dans ces domaines. L'espagn. pues vient probablement du premier élément de chacun des deux composés, qui ont un représentant dans les langues voisines. Le franç. puis a lui aussi probablement une double origine, car, si ains remonte à ainc + s, l'analogie veut que puis remonte quel-

I. Levy, Prov. Sup.-Wb., VI, p. 422.

^{2.} Archiv. glott. ital., II, p. 144.

^{3.} Gram. des lang. rom., I, § 509.

^{4.} L'espagn. vestiglo « vacarme », anc. portug. bestigoo, paraît emprunté au baslat. *besticulum.

quefois à puisc + s. Le log. pustis a dans *postjas une origine analogue à celle de l'ital. anzi, qui représente *antjas : en logoudorien TJ devient t et s finale se maintient . *Postjas aurait donné *postis en frioulan, mais cette forme ne paraît pas attestée. M. Meyer-Lübke² voit dans les formes engadines poi et pöia des emprunts faits à l'ital. poi; dans les formes surselvanes po et pia des représentants de *pos. Comment pia peut-il avoir la même origine que po? Et pourquoi l'engadin aurait-il donné à l'ital. poi la forme irrégulière pöia, tout en conservant la forme poi? Il est peut-être possible de tirer de poi le sicil. pua par l'intermédiaire de pue; mais on doit chercher ailleurs l'origine de pia et de poia. Voici une hypothèse très simple qui rend compte de ces deux formes : dans ce domaine, postea s'est toujours modelé sur post, c'est-à-dire que la réduction de post à *pos dans postquam a entraîné celle de postja dans postjaquam à *posja, et que le passage de *pos à po, poi a été accompagné de celui de *posja à *poja, type qui donne régulièrement pia en sursilvain et pöia en engadin.

Le simple postea doit donner puisse en français. Si jusqu'ici on a cherché en vain un exemple de cette forme, c'est qu'on n'a pas étudié l'étymologie de l'ancien composé puissedi « dans la suite, après ». Le second élément doit être aussi celui de jadis. Malheureusement on n'est pas d'accord sur l'étymologie de ce dernier. Diez 3 et le Dictionnaire général le font venir de jam diu, et le comparent à landis, qui représenterait tam diu. M. Meyer-Lübke 4 repousse cette étymologie de jadis; suivant lui, elle n'est guère possible pour la forme ni pour le sens. En effet, l'u de diu doit se maintenir comme celui de Deus. Mais M. Meyer-Lübke paraît oublier cette objection quand il tire de tamdiu le tirol. tandi et le franç. tandis, en même temps que le prov. tandius. Cette forme provençale est pourtant probante : on ne doit point transiger avec diu. Et pourquoi le vouloir? Diu n'est qu'un ancien cas oblique de dies, et dies s'emploie très souvent dans le sens général de tempus. L'ancien français dit couramment (entre) tanz dis que, et, dans le même sens, tant que. Il Il n'y a rien à redire à la série tanz dis > tans dis > tandis. Puisque tant cesse d'être employé comme adjectif, on peut même motiver

^{1.} L's finale de pustis tombe dans pusticras, qui paraît remonter à *posteascras.

^{2.} Etym. Wb., 6684.

^{3.} Etym. Wb., p. 619.

^{4.} Etym. Wb., 2632.

le passage de tans dis à tandis. Le singulier diem > di dans le tirol. tandi n'est pas moins naturel. Mais que faut-il penser de jadis < jam dies? Voici le plus ancien exemple de cet adverbe :

Ja diz a moi en amistiez familierement fu joinz (Dial. Greg., p. 168).

M. Meyer-Lübke 'y voit la phrase ja a dis < jam habet dies. Mais ja dis doit être analogue à l'ancienne locution française ja jour. Cette locution, qui signifie « jamais » et renvoie quelquefois au futur, ne saurait renfermer a < habet. Il y a tout simplement juxtaposition de deux mots. Il en est sans doute de même de ja dis: la juxtaposition constante de ces mots, avec un verbe au prétérit, a consacré la locution dans le sens de « autrefois »; jadis ressemble au synonyme anglais aforetimes. Quant à puissedi, Godefroy l'explique par les trois mots puis ce di et l'on rencontre en effet de rares exemples de cette graphie, mais il faut l'attribuer à l'étymologie populaire, car la forme puissedi est usuelle longtemps avant la généralisation de ce < cest, cel. C'est encore un juxtaposé: puissedi répond pour la forme et pour le sens au moyen anglais aftertime; cf. anteannum > franç. antan. Ce n'est pas par hasard qu'on y écrit di au singulier: puissedi fait penser à un moment du temps bien défini, surtout dans la locution conjonctive puissedi que.

Les adverbes latins post et postea, à la différence de ante et de antea, font presque toujours partie de propositions affirmatives. C'est pourquoi la négation, qui joue un rôle dominant dans l'évolution sémantique des représentants de antequam et de anteaquam, ne vient pas troubler celle des représentants de postquam et de posteaquam. Il ne reste en effet qu'une seule question à résoudre, celle que M. Meyer-Lübke a posée au § 557 du troisième tome de sa Grammaire des langues romanes, où il s'agit de rendre compte du « changement de fonction très étendu » que présente l'anc. ital. poi, prov. pus, espagn. pues, portug, pois, employé dans le sens de poichè, avec une valeur temporelle ou causale. « Voici, dit M. Meyer-Lübke, quel pourrait avoir été l'état de choses primitif : quand la proposition introduite par pos vient en second lieu, c'est que le pos appartenait originairement à la première proposition et que la seconde s'y juxtaposait simplement sans particule de liaison.

I. Etym. Wb., 2632.

Et de la même manière les propositions commençant par e pos contiennent tout d'abord quelque chose qui, par comparaison avec ce qu'on a dit précédemment, paraît en être la suite, mais à quoi en même temps on ajoute encore une seconde conséquence temporelle ou logique ». Le passage de la conjonction à l'adverbe a pour effet de dissoudre la proposition à membre incident en deux propositions juxtaposées et ainsi de produire l'état de choses primitif deviné par M. Meyer-Lübke. Le sarde posca et le prov. puescas, puesc autorisent à croire que *posqua et *postjaqua sont devenus adverbes, dès le latin vulgaire, par suite d'une évolution analogue à celle de *anqua < antequam et de *antjaqua < anteaquam, mais avec cette différence que les composés sont cette fois tout à fait synonymes des simples. Cette parfaite synonymie a permis aux simples de prendre partout la place des composés et, ces derniers restant toujours conjonctions, d'acquérir ainsi une valeur conjonctive.

Il ressort de cette étude des adverbes romans issus de conjonctions que la juxtaposition de propositions temporelles est un phénomène linguistique beaucoup plus intéressant qu'on ne l'a cru jusqu'ici. On ne pourra plus l'attribuer à l'incapacité où auraient été des barbares des premiers siècles de lier leurs idées, d'ordonner et de subordonner leurs phrases. Ce phénomène fait, bien au contraire, honneur à cette époque primitive, en témoignant d'une remarquable fidélité à la syntaxe latine. Il met aussi en plein relief encore une fois l'importance du rôle de la phonétique dans l'évolution des langues romanes.

LA TERMINAISON ADVERBIALE NON COMPARATIVE -EIS EN PROVENÇAL ET EN ANCIEN FRANÇAIS

Groupes étymologiques.

- I. Anc. franç. (de)maneis > (de)manois, prov. (de)manes.
- II. (a) Prov. forseis;
 - (b) Anc. franç. anceis > ainçois, prov. anceis.

Étymologies à rejeter.

- I. 1. Lat. de manu + ipsum, Diez, Etym. Wb., p. 560. De ipsum on ne peut tirer que es.
- 2. Dérivé du lat. mane. M. Meyer-Lübke (*Etym. Wb.*, 5294) hésite entre mane et manus; pour la terminaison, il repousse ipsum sans rien proposer à sa place.
- II. (a) Lat. foras ipsum, Diez, Etym. Wb., p. 149. Le pronom provençal eis ne peut pas remonter à ipsum, car le changement de P en i est une impossibilité physiologique. Et comment motiver l'emploi de ipsum dans forseis « excepté »?
- (b) 1. Lat. vulg. antisecus, Diez, Etym. Wb., p. 505. La diphtongue ei ne peut venir d'un E ouvert.
- 2. Lat. ante ipsum, Diez, ib.; Zeitlin, Zeitschr. f. rom. Phil., VI, p. 264; Meyer-Lübke, ib., XI, p. 250. Ce type aurait donné antes. D'après M. Meyer-Lübke, en 1887, il est devenu en latin vulgaire *antjesso, et cette forme, au lieu de passer en français à *ancieis > *ancis, a subi l'analogie du comparatif sordeis. On trouvera une réfutation détaillée de toutes les étymologies du type de ante ipsum > *antjesso au § XCVIII de mes Recherches philologiques romanes. Et le latin vulgaire eût eu *antjesso que le français n'en eût tiré que *ances. Quant à l'influence de sordeis, c'est une hypothèse inadmissible par la raison que ante(a) et sordidius appartiennent à des catégories d'idées tout à fait différentes.
- 3. Lat. vulg. *antius, accentué sur la pénultième, Diez, Etym. Wb., p. 505; A. Thomas, Romania, XV, p. 574, XVII, p. 95. M. Thomas, qui avait tiré ainz de *antius, veut qu'on ait prononcé longtemps an-tsi-us, qu'on ait déplacé l'accent pour marquer nettement la valeur du comparatif, et qu'en provençal on ait eu la série de formes ancéos > ancées > anceis. Il y aurait beaucoup à dire sur ces hypothèses, mais je me borne à faire remarquer que TI ne devenant ts que par l'intermédiaire de TJ, le peuple n'a jamais dit an-tsi-us. M. Thomas croit justifier cette forme en citant Cassiodore: IUSTITIA cum scribitur, tertia syllaba sic sonat quasi constet ex tribus litteris, T, Z et I. Mais tout ce que cela prouve, c'est que la prononciation du peuple, qui disait TSA, avait influé sur la prononciation des savants, qui dans la lecture avaient renoncé à TI-A en faveur de TSI-A. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à comparer les doublets italiens spazzo et spazio, tirés tous deux de spa-

tium, le premier résultant de la prononciation populaire spat-tjo> spat-tso, le second incorporant la prononciation savante spatsi-o. Cela suffit pour montrer que *antius ne convient pas plus à anceis qu'à ainz.

4. Lat. vulg. *antjidius, Schuchardt, Zeitschr. f. rom. Phil., XV, p. 240. M. Meyer-Lübke (Etym. Wb., 494) objecte avec raison que ni *antjidius ni *antjius ne sont justifiables au point de vue latin. Ils laissent inexpliquée la terminaison de anceis.

Étymologies proposées.

Dans le *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch* de Levy, on trouve la forme *manesc*, avec cet exemple :

E podetz ben albirar que gran gent i ac magganat e mort, que la batalha tornec a manesc, que motz remaseron de Sarrazis mortz sus en la roba del valhat (*Prise Dam.*, 151).

Une note nous renseigne sur l'interprétation de ce passage. Paul Meyer propose de lire cant la batalha ou que cant la batalha; il voit dans manesc l'adjectif manec, que Raynouard (IV, p. 150) définit « séjournant, arrêté, fixe, attaché »; il explique tornar a manesc, dans le glossaire, par « s'arrêter », et le traduit (De captione Damiatae, p. 12) par « prendre fin ». Chabaneau (Revue des langues romanes, 13, 287) commente l'interprétation de P. Meyer en ces termes : « J'assimilerais plutôt notre manesc à manes (cf. sirventesc et sirventes, parentesc et parentes, etc.). A manesc serait ainsi la même locution que a manes, qui existe encore, dans le rôle d'adverbe et (suivi de que) dans celui de conjonction, et qui a le même sens, ou à peu près, que de manes, à savoir soudainement, sur-le-champ ». Cette explication laisse à désirer, et Levy la fait suivre de ces remarques : « Comment comprendre alors tornec? Pour moi le passage n'est pas clair ». Je crois pouvoir éclairer cet exemple unique de manesc en tirant de l'ancien italien les passages que voici :

Cominciato per lo popolo l'assalto, e battaglia manesca (Giov. Villani, Storia, 12, 20, 2). I quali, gran parte iscesi de' cavalli, manescamente combattero (ib., 11, 42, 3).

On trouve dans Godefroy les exemples suivants de demanois :

Poignent ensemble tuit li meillor François, La veist on un estor demanois (Les Loh., ap. Duc., Observ. sur l'hist. de Villeh., p. 310). Estes les vos venuz au chaple demanois (J. Bodel, Sax., cclxx, Michel).

Godefroy traduit demanois par « alerte, fort, vigoureux, ardent, acharné ». Cette famille de mots étant mieux conservée en italien, l'Académie della Crusca y voit plus clair : « Combattere manescamente vale combattere da vicino, per quanto spazio s'arriva colle mani. Lat. cominus ». Le radical manus est établi par l'expression lancia manesca, qui se trouve également dans Giovanni Villani (11, 65, 2):

Lanciata gli fu una corta lancia manesca.

Manesco répond ici au lat. manualis « qu'on lance avec la main » : manuales lapides (Sisenna, ap. Nonus Marcellus, 449, 2). Il est maintenant évident que le texte du passage provençal n'est nullement fautif, que tornar a manesc est une locution du type de tornar a mal, et qu'il faut traduire non pas : « quand la bataille prit fin », mais bien au contraire : « que la bataille se tourna en mêlée ».

Reste à savoir si manesc et demanois se rattachent aux adverbes prov. (de)manes, franç. (de)manois. L'adjectif italien a deux autres sens : 1) « inclinato e pronto al dare o al menar le mani, ch'è delle mani » ¹; 2) « presto, pronto, da potersi avere prontamente in mano, da potervisi metter su incontanente la mano » ². Le rapport est intime entre ces sens et celui des adverbes français et provençaux dans les exemples suivants :

De lur espees i fierent demaneis

(Roland, 3419).

Et Floire l'a *menois* feru, Le blanc hauberc li a rompu

(Floire et B., 3221).

Mout colp ferir demanes.

(B. de Born, Guerra et trebalh).

Aqui l'an manes mort en un sablo

(Ger. de Ross., Raynouard).

En présence de ces exemples, et de l'ancien milanais a la manesca

1. Cf. anc. haut-allem. hantag « acer, asper, saevus », de hand « main ».

^{2.} Cf. G. Villani, 11, 49,7: I danari bisognavano maneschi, per fornire la detta impresa.

« immédiatement », il est impossible de douter que manes se rattache à manesc. Il faut revenir alors sur la définition « sans cesse, continuellement » (Levy : « ohne Unterlass, beständig ») de manes dans cet exemple :

Tota la noit e·l dia se combaton manes Li baro de la fora, lo coms et li Frances

(Crois. Alb., 7974).

Combatre manes c'est sans doute combattere manescamente. L'identité de manes « immédiatement » et de manes « corps à corps » trouve une confirmation curieuse dans le lat. comminus « corps à corps », car Servius déclare, dans son Commentaire sur Virgile (G., 1, 104), que l'emploi de comminus pour dire « immédiatement » était un provincialisme très fréquent dans la Gaule cisalpine. Les formes italienne manesco, provençale manesc et française demanois ont une origine régulière dans le lat. vulg. *maniscus, dérivé de manus à l'aide du suffixe -iscus 1.

Est-il permis de regarder l'adverbe comme un représentant de la terminaison adverbiale -ISCE, qui subsiste en roumain sous la forme -ește? Peut-être; seulement, -ISCE devenant régulièrement -eis en provençal comme en français, il faudrait voir alors dans l'e de manes une forme due à la généralisation de l'e de manesc. Il me semble préférable d'expliquer autrement l'adverbe. De l'adjectif lat. vulg. *manesco, synonyme de l'adjectif italien, on a tiré la locution adverbiale de manesco, d'après le type qu'on retrouve dans les formes latines de improviso, de integro, de novo (class. denuo), de transverso, de longo, ainsi que dans les formes françaises de frois, de neuf, de novel, de legier, et provençales de fresc, de novel, de leu. Dans la Gaule méridionale, l'adjectif manesc perd peu à peu tous ses sens excepté celui de « corps à corps », perd aussi tout rapport évident avec l'adverbe de manesc au sens de « immédiatement », beaucoup plus fréquent que celui de « corps à corps ». En employant de manese pour dire « immédiatement » on ne pense plus à l'adjectif, on écrit souvent demanesc, en un seul mot, on y ajoute l's adverbiale, et demanescs passe à demanes, comme frescs à fres 2.

Les éléments de demanes ne cessent pas d'être séparables ; on a

^{1.} Voir pour le suffixe -ISCUS Meyer-Lübke, Gram. des lang. rom., II, § 520.

^{2.} Voir Levy, Prov. Sup.-Wb., s. v. fresc.

ainsi les formes de manes, demanes, qui ne s'accordent pas avec le type ordinaire : de mantenen, mantenen, et c'est évidemment ce type qui autorise l'emploi du simple manes.

Dans le domaine français, où l'adjectif doit prendre la forme *maneis, l'adverbe ne demande plus d'explication. Mais que faut-il penser de l'adjectif demaneis? Pour ma part, je suis disposé à nier l'existence de cet adjectif composé. Tous les passages où Godefroy attribue à demanois une valeur adjective me semblent contenir l'adverbe. En voici deux que je n'ai pas encore cités:

U il se cumbatrunt en un champ demaneis
(Rou, 2º p., 2895, Andresen).
Cachier vont el fores, el bos et el marois,
As sanglers et as cers, et as ours demanois
(Quat. fils Aym., p. 72, Tarbé).

Ne faut-il pas supprimer la virgule dans le dernier vers? L'ancien français, comme l'anglais moderne, place volontiers l'adverbe à la fin de la phrase, surtout quand les exigences de la rime lui assignent cette position. *Demaneis* est bien adverbe, et Godefroy le reconnaît comme tel, dans l'exemple suivant, qui ressemble beaucoup aux exemples du prétendu adjectif :

Ogier le fiert en l'escu demaneis, Parmi les armes li met le fer galeis

(Otinel, 831).

Donc l'adjectif *demanois* n'est pas une formation analogue à l'adjectif *dehait*; il n'existe pas plus que le substantif *dehait* auquel Godefroy attribue le sens de « joie », et qui est en réalité l'adverbe *de hait* « de plein gré, de bon cœur » ¹.

De forseis, comme de manesc, je ne connais qu'un seul exemple :

Non tenias negun garent de toz pechaz, forceis que te mezeus (Trad. de Bède, foI. 2; Raynouard).

Dans ce passage la forme toz, pour tos, nous autorise à lire forseis, pour forceis. MM. Thomas, Meyer-Lübke et Schuchardt rattachent anceis aux « comparatifs neutres ampleis, forceis, genceis, longeis, sordeis ». Il se peut bien qu'il y ait eu un comparatif neutre forceis, forseis, formé par l'analogie du comparatif masculin et féminin

^{1.} Voir mes Recherches phil. rom., pp. 99-100.

forçor, forsor; mais que le passage de la Traduction de Bède que je viens de citer contienne un exemple de ce comparatif, c'est ce qu'on a le droit de nier absolument. Rien de plus simple que ce passage, que Raynouard range très justement sous fors et qu'il traduit littéralement: « Que tu ne tiennes nul garant de tes péchés, excepté que toi-même ». Le sens du comparatif neutre: « plus fortement » ne convient pas du tout à forceis. Le contexte nous oblige à voir dans forceis que une locution tout à fait synonyme de fors que, cela est certain. Et ce qui n'est pas moins certain, c'est que la morphologie nous défend de voir dans forceis un dérivé de fors « foris. Les opinions ne peuvent pas être partagées sur ce point: les suffixes ne s'ajoutent qu'aux radicaux; *foreis, s'il existait, serait un dérivé comme forá, foral, foran, foratal, foratan, mais la forme qui nous occupe: forseis, elle, ne peut se rattacher à fors autrement qu'en qualité de composé.

Et anceis ne doit-il pas être dans le même rapport avec anz que forseis avec fors? Tous les dérivés de cette famille partent du radical ANT-. On perdrait son temps à vouloir rapprocher anceis de ancien: M. A. Thomas a fait remarquer depuis longtemps que ancien, trisyllabique en vieux français, est nécessairement d'origine savante, et cette forme savante même a été tirée de ANT-, a l'aide du suffixe -IANUS qui se retrouve dans christianus, Ciceronianus. Mais pour que ancien ne vienne pas troubler notre jugement sur l'origine de anceis, faisons-nous une idée tout à fait nette de sa formation. Rappelons-nous la prononciation savante de TI antévocalique signalée par Cassiodore et citée en vain par M. Thomas pour justifier an-tsi-us comme prononciation populaire de *antius : il est manifeste que *antianus est devenu an-ci-en parce que les clercs ont dit an-tsi-a-nus. Le c de ancien répond donc exactement au z de spazio, et à tout autre z ou c qui représente TI dans des mots de formation érudite. Et ce z ou c est toujours suivi de i. C'est pourquoi anceis ne peut pas être un dérivé savant de ante. Il ne peut pas en être non plus un dérivé populaire. Toutes les recherches de plusieurs générations de philologues n'ont abouti qu'à prouver qu'aucun suffixe connu au latin classique ou au latin vulgaire ne permet de rendre compte de cette forme curieuse. Il ne nous reste qu'à voir dans anceis un composé de son synoyme anz. La morpho-

^{1.} Mélanges d'étymologie française, p. 16.

logie et la phonétique nous réduisent ainsi à chercher dans la syllabe-eis de anceis et de forseis un mot individuel.

Ce mot aura eu plus que probablement son origine dans les locutions conjonctives forseis que, anceis que. Dans sa Syntaxe de l'ancien français, M. Lucien Foulet écrit, au § 341 : « Le français a toujours éprouvé une certaine répugnance à accoler que directement à une préposition. Aussi dans ce cas intercalait-on volontiers le démonstratif ce entre les deux éléments : sans ce que, por ce que ». A ces exemples ajoutons avant ce que, devant ce que, synonymes de anceis que. Cet emploi du démonstratif n'est pas moins familier au provençal et à l'italien, qui disent ses aisso que, per so que, ab aco que, per quello che (cf. obw. pertgei che), perocchè, perciò che, etc. Fors et anz sont prépositions en provençal et en français ¹. Ils ont comme telles exactement le sens qu'ils prennent dans les locutions conjonctives forseis que, anceis que. On peut donc préciser : le mot que nous cherchons dans -eis doit être un démonstratif, synonyme des formes aisso, ce, quello, tgei; il doit renfermer un radical connu au français et au provençal; il doit avoir une forme qui donne régulièrement eis dans chacune de ces langues. Il se présente un démonstratif latin qui satisfait parfaitement à toutes ces exigences, c'est istius, génitif de iste, qui est devenu synonyme de hic dans la langue vulgaire 2.

Je me propose de montrer : 1° qu'il faut croire à l'existence dans la langue vulgaire de cette forme du génitif; 2° qu'il est permis de tirer du génitif un démonstratif au cas régime direct; 3° que le génitif illius n'a pas disparu en roman sans laisser de traces; 4° que istius et illius ne sont pas les seuls génitifs qui aient laissé des traces importantes en roman.

Le génitif de iste et de ille se présente dans la langue littéraire sous deux formes, l'une primitive : istīus, illīus, dérivée de l'ancien génitif istī, illī; l'autre secondaire et due à une évolution phonétique régulière : istĭus, illĭus. La phonétique latine veut que toute voyelle longue en position antévocalique s'abrège. Les savants sont d'accord sur ce point. L'1 long du génitif en -īus fait exception dans la phonétique latine et constitue une véritable irré-

^{1.} On trouvera des exemples de la préposition française anz dans la note sur anzi.

^{2.} Archiv f. lat. Lexicogr., XI, p. 382.

gularité. Lindsay nous dit 1 que les Romains avaient peine à maintenir la longueur d'une voyelle suivie d'une autre voyelle. Pour expliquer l'i long de -īus, M. Juret suppose qu'il représente IJ 2. « Il faut, dit-il, pour expliquer le maintien de l'i dans... illius, ipsīus et autres génitifs en -īus (< *-ī-yos), supposer que -j-s'est conservé longtemps, car autrement i aurait été abrégé dans ces mots devant voyelle... ». Mais M. Juret va modifier cette hypothèse; il continue : « Sans doute on trouve depuis Lucilius (vers 158 et 368) illius, ūnius, etc.; mais pour Cicéron dans ses clausules métriques et pour Quintilien (1, 5, 18) la forme -īus est de règle en prose... On peut supposer que l'i des génitifs en -ius étant en syllabe intérieure, le -J suivant avait une tendance à disparaître et que, ce -j- disparu, l'ī en contact avec la voyelle s'abrégeait ». Cicéron et Quintilien représentent l'opinion savante et conservatrice. Ils exigent -īus parce que c'est la prononciation originaire. Il ne faut pas formuler une hypothèse phonétique pour expliquer une prononciation savante. Le fait même que Quintilien qualifie -ĭus de vicieux établit que -ĭus est populaire. Si en 1872 Littré exige partout l'1 mouillée, c'est que le peuple y avait substitué le yod. Enfin Lindsay donne nettement à entendre que la prononciation de -IUS par un I long serait étonnante du temps de Servius, et Juret admet que l'i de -īus avait une tendance à s'abréger. Cela indique que la langue vulgaire a préféré les formes avec 1 bref. Remarquons ensuite que istīus, illīus faisaient exception aussi dans la déclinaison : toutes les autres formes primitives du singulier de iste et de ille étaient accentués sur la syllabe initiale. C'est une autre raison de croire à la popularité des formes en -ĭus, car la langue vulgaire abhorre les exceptions et montre partout une tendance à simplifier les paradigmes et à généraliser le radical accentué quand il est plus fréquent que le radical atone. On peut dire sans exagérer que si les formes avec i bref n'avaient pas existé, elles se seraient probablement produites sous l'influence de l'analogie. Ajoutons à cela que les langues romanes n'offrent aucune trace de la survivance des formes en -īus. Ce serait une erreur même de croire que les formes refaites istuius, illuius aient pour base istuus, illīus. Elles ont leur source dans le relatif. Le relatif classique a,

^{1.} The Latin Language, II, § 143.

^{2.} Phonétique latine, p. 125.

pour tous les genres, au génitif singulier et au datif singulier cuius et cui ou cui. La langue vulgaire généralise au masculin singulier l'ū de cūius; puis, au féminin, remplace cet ū généralisé par la diphtongue Æ (> E ouvert), signe caractéristique du génitif et du datif pour ce genre (rosæ, bonæ); on a ainsi au féminin quæius > queius, quæi > quei. Si l'on voit apparaître, à côté de ces formes relatives, les démonstratifs masculins istūius, istūi, illūius, illūi, et féminins istæius > isteius, istæi > istei, illæius > illeius, illæi > illei¹, on ne saurait regarder ces formes démonstratives comme des modifications des génitifs et des datifs avec ī, car les formes datives accentuées sur la seconde syllabe ne peuvent pas remonter à istī, illī, accentués sur la syllabe initiale, et ce qui n'est pas possible pour le datif ne peut être vrai pour le génitif. Donc l'histoire de ces formes nouvelles n'infirme aucunement la conclusion, tirée de la phonétique latine et d'une tendance essentielle de la langue vulgaire, qu'il faut croire à l'existence des formes populaires istius et illius.

La question se pose : Est-il permis de tirer du génitif un démonstratif au cas régime direct? La réponse ne peut être douteuse pour personne : il n'y a rien de plus légitime. Notons tout d'abord, comme un fait attesté et très significatif, que la langue vulgaire impose quelquefois à illius et à istius les fonctions du datif 2, et que par là elle lance istius sur le chemin qui mène à eis. Après cela, on peut s'attendre à voir ces formes partager le sort du datif. Des nombreuses formes génitives et datives qui se trouvent employées en roman comme régimes directs, il suffit de citer les suivantes: prov. lor, lui, lieis, liei; franç. lor, cestor, celor, lui, cestui, celui, li, cesti, celi. Il se peut bien que les formes lui, liei, li, cestui, cesti remontent à des génitifs, comme lor, cestor, celor et lieis. On lit dans la Grammaire des langues romanes de M. Meyer-Lübke (II, § 76): « Une forme plus frappante encore que [le féminin provençal] ilh, c'est celle du cas oblique qui s'y rattache, lieis, disparue maintenant sans laisser aucune trace, et qui répond au génitif illaeius rencontré dans des inscriptions. Mais que signifie un génitif dans un domaine qui connaît à peine le datif, et pourquoi le masculin n'offre-t-il pas une forme analogue? ». Cette forme

^{1.} Formes attestées; voir Mohl, Zeitschr. f. rom. Phil., XXVI, p. 619.

^{2.} Voir Grandgent, Vulgar Latin, § 390.

lieis, à côté du pluriel lor, signifie que le génitif joue un rôle peutêtre plus important qu'on ne le croit dans l'histoire des démonstratifs singuliers; elle signifie que le génitif est apte à représenter au singulier comme au pluriel tous les cas obliques; elle signifie que le masculin lui peut bien cacher un primitif *luis et représenter ainsi le génitif en même temps que le datif. L'-s est tombée, de l'aveu de tous, dans l'espagn. cuyo < cuius; et il est très facile de motiver en Gaule la chute de l'-s de illuius, ce qui, par la chute normale de l'u atone, aurait réduit illuius à illui. On sait que pour les substantifs et pour les adjectifs -s est devenue, dès avant l'époque littéraire, le signe caractéristique du masculin au nominatif singulier et à l'accusatif pluriel. Sa présence dans un cas oblique du démonstratif singulier au masculin aurait fini par devenir troublante et même intolérable. C'est, très probablement, une des raisons pour lesquelles eis < istius est tombé en désuétude. Pourquoi le datif aurait-il subsisté plutôt que le génitif? Au pluriel, c'est au contraire le génitif qui remplace le datif. Et si illius et istius sont quelquefois chargés des fonctions du datif dans la langue écrite même, c'est le génitif qui doit l'emporter au singulier aussi. L'étymologie de eis n'en dépend cependant pas. Il est définitivement établi par lieis, lor, cestor, celor que le cas régime direct du démonstratif peut remonter au génitif. Cela suffit pour rendre l'étymologie eis < istius très vraisemblable.

Mais on peut pousser la preuve plus loin. M. Meyer-Lübke écrit 1: « Il est possible que l'i de egli se soit développée devant l'initiale vocalique du mot suivant : ille ámat aurait donné egli ama, ille cantat : elli canta, puis la forme usitée devant les voyelles aurait été généralisée. Mais cette généralisation a dû être faite à une époque préhistorique, car les plus anciens textes n'offrent plus trace de la répartition primitive ». Cette explication est le pendant de celle qu'on a donnée pour rendre compte de la chute du -T de post et que je crois avoir réfutée dans la note sur les représentants de postquam. M. Meyer-Lübke ne la trouve évidemment pas de tout repos. Il la qualifie de « possible », et il fait remarquer qu'elle est en contradiction avec l'usage des plus anciens textes. Si un principe fondamental de la grammaire historique défend d'expliquer les formes par la phonétique de la phrase quand la phoné-

^{1.} Gram. des lang. rom., I, § 624.

tique du mot en rend parfaitement compte, ne doit-on pas attribuer désormais au génitifillius l'origine de l'1 mouillée de egli? et non seulement de egli, mais aussi et surtout des formes provençales elh, ilh, elhs, elha, elhas? Pour le provençal comme pour l'italien, « l'explication possible » du mouillement de l'1 est en contradiction avec l'usage des plus anciens textes. Dans cette langue tous les représentants de ille qui sont accentués de la même manière que illius ont lh, à côté de l. De plus, si l'-s finale s'est effacée dans cuius et, comme on peut le croire, dans illuius, elle sera tombée de même dans illius et dans istius, et elh répond exactement à illiu, comme eis à istiu. L'l mouillée se retrouve dans aquelh, celh, cilh. — Le français n'offre plus de formes correspondant au prov. elh, ilh. Mais qui peut dire que l'l de il ne cache pas quelquefois l mouillée dans l'ancienne langue? Il et elle se trouvent remplacés par ille, et cela tantôt dans des rimes avec fille et tantôt en prose. - Objectera-t-on à cette explication du mouillement de l'1 des représentants de ille que ce qui est vrai pour le cas régime direct n'est pas vrai pour le cas sujet, et que l'1 mouillée des nominatifs elh, egli n'a pas dans le génitif une source vraisemblable? Je répondrai à cette objection dans la note suivante sur quelques problèmes de phonétique romane résolus par le génitif 1.

Revenons à eis. J'ai supposé jusqu'ici que dans les locutions fors eis que, ance eis que le démonstratif est au cas régime direct. Mais cette supposition n'est pas nécessaire si l'on peut justifier les constructions foris istius, antea istius. Dans les formes *forsestjo, *antjestjo le génitif peut avoir été immobilisé comme dans les composés aquamanus > espagn. aguamanos « eau pour se laver les mains », aquarosæ > béarn. aigerus (cf. prov. aigarosa), aqua-

I. Dans la notice qu'il a consacrée (Romania, XII, p. 145) à la Vie de saint Grégoire, composée par Frère Angier à Oxford en 1214, Paul Meyer écrit : « Angier fait usage d'une forme de pronom personnel de la troisième personne que je n'ai pas rencontrée ailleurs : au lieu d'il, sing. ou plur., il écrit de temps en temps is... (13 exemples). Il y a aussi une forme féminine es, pour eles... (1 exemple). Est-ce une forme venant d'ipse, ipsi, ipsa? On trouve esse (ipsa) dans un vers de Philippe de Thaon. Ou est-ce iste? Cf. is campun, dans Gormond, v. 274 ». Dans ce manuscrit, e remplace quelquefois ei et équivaut alors probablement, selon P. Meyer, à e fermé; dans ce cas es peut être pour eis. Les étymologies istjī > is, istjae > eis seraient régulières. Il n'est donc pas impossible que is soit dans le même rapport avec ist que le prov. elh avec el. Mais l'ital. esso, le prov. es et l'anc. franç. es dans en es l'heure, etc., rendent ipsī plus vraisemblable.

vitæ > ital. acquavite (cf. bol. akuadvetta), capillus veneris > ital. capelvenere, ramus palmi > prov. rampalm . On est donc curieux de savoir si les constructions foris (foras) istius, antea istius sont justifiables. On constate que les prépositions prov. fors, foras, franç., prov. anz, ans et franç. ainz sont remplacées souvent par fors de, foras de, anz de, ainz de:

Que res no y aia part en me Mas vos sola, foras de Dieu

(Arnaud de Marueil, Totas bonas, Rayn.).

Et la vespra de Paschas se mogron ans de dia

(Guill. de Tudela, Raynouard).

Ains de vous i serai

(Floire et B., 2550).

Si li reis ainz de lui morreit

(Rou, III, 9216).

Il y a lieu de croire que ces constructions remontent à l'époque latine. Toutes les langues romanes ont un représentant de la première. L'ancien roumain a aussi ainte de au sens temporel et de paraît remplacer ici l'ablatif du second terme d'une comparaison ². Il est donc probable qu'à l'époque où la langue vulgaire hésitait entre l'emploi du simple génitif et celui de DE suivi du cas régime direct, foras et antea ont été souvent construits avec le génitif. Pour ce qui concerne foras istius, le doute n'est guère possible. Voici un exemple de foras construit avec le génitif par Apulée, l'auteur qui nous a légué la forme populaire afannae, si importante pour l'histoire de la famille de *avannare > ital. afannare, franç. ahaner ³:

Ea namque tabes, si *foras corporis* prospiravit, maiore dedecore quam noxa diffunditur

(Apol., 50, 5).

- 1. Voir pour ces composés Meyer-Lübke, Gram. des lang. rom., II, § 545.
- 2. Voir Meyer-Lübke, Gram. des lang. rom., III, § 269.
- 3. Les §§ XXXVIII-XLI de mes Recherches phil. rom., sur le franç. ahaner, faner, le prov. sofanar, soanar et leurs congénères paraissent avoir échappé à M. Graur, qui, sans essayer d'infirmer mes conclusions, vient de proposer (Romania, LIV, 503), très sommairement, de tirer l'ital. affannare du substantif af annae et de voir dans ce dernier avec Ribbeck (Leipz. Stud., IX, 337), qu'il ne mentionne cependant pas, un emprunt au grec médiéval àpávai. Cette explication d'affannae, que j'ai repoussée en 1921 (v. Rech. phil. rom., p. 83, note), ne supporte pas l'examen. Le mot grec apparaît au vie siècle après J.-C., dans cette phrase

Ainsi, en résumé, la morphologie et la phonétique nous obligent à voir dans la syllabe -eis de anceis et de forseis un mot individuel. La syntaxe indique que ce mot doit être un pronom démonstratif. Le génitif istius donne régulièrement eis en français et en provençal. Tout porte à croire que istius a eu cours en langue vulgaire. Iste, qui a d'autres représentants en français et en provençal, a précisément le sens qui convient le mieux à eis. Rien n'est plus régulier pour les démonstratifs que le passage du génitif au cas régime direct, mais la syntaxe permet de voir au besoin dans eis un génitif immobilisé. Cette forme trouve un grand appui dans le prov. elh et l'ital. egli. La note suivante fera voir que elh et egli sont appuyés à leur tour par toute une série de formes romanes.

d'Étienne de Byzance : 'Αφάναι, χωρίον Σικελίας ασημον, ἀφ'οῦ ἡ εἰς 'Αφάνας ἐπὶ τῶν ἀδήλων καὶ ἐκτετοπισμένων. Le mot ᾿Αφάναι garde nettement son caractère de nom de ville (cf. Tombouctou la Mystérieuse) dans εἰς ᾿Αφάνας et cette locution prouve que 'Αφάναι n'était pas devenu nom commun avant le vie siècle, s'il le fut jamais. Comment confondre dès lors afannae, qui est du 11e siècle, avec ce nom propre grec, qu'il ne reproduit même pas correctement? Il est, d'autre part, fort probable que le faux air de famille entre afannae et l'adjectif grec ἀφανής a fini par tromper les clercs du moyen âge et qu'ils ont cru devoir revêtir afannae d'une forme grecque. Au xe siècle, Suidas va jusqu'à écrire : σκινδαψός, ἀφάνα; mais la glose: apinae, φάννας (ἀφάννας g.) (C. G. L., II, 9, 40) trahit par -νν- et par la forme réduite φάννας (cf. franç. fane) l'origine véritable du mot. L'étude des sens conduit à la même conclusion. M. Graur veut que le lat. vulg. *afannare « se donner de la peine » soit tiré de afannae, pris au sens de « chose embrouillée » ou de « situation embrouillée ». Cette dérivation, dont il ne nous offre aucune explication, est dénuée de vraisemblance sémantique, tandis que l'étymologie *avannare est appuyée par le franç. vanner « fatiguer, harasser »: Vous paraissez vannée de fatigue, ma fille (G. Sand, Claudie, I, v). Ajoutez que si afannae est tiré de *avannare, il signifie proprement « balle, paille, etc. qu'on rejette en vannant » (cf. prov. soanas « rebuts », de sofanar, et franç. fane « débris de feuilles, d'herbes ») et, au figuré, « balivernes » (= anc. franç. bale iverne « balle d'hiver », v. Rech. phil. rom., XXII), sens qui convient bien mieux que celui de « chose embrouillée » pour expliquer afannae dans les phrases d'Apulée : haec et alias similis afannas frustra ablaterantis (Mét., X, 10); ore semiclauso balbutiens nescio quas afannas (ib., IX, 10). Ce substantif est tombé en désuétude quand *afannare a passé du sens de « vanner » à celui de « se donner du mouvement, de la

1. Le passage de anceis > ançois à ainçois en français est expliqué dans la note sur ainz.